

Inspection générale des bibliothèques

# L'offre numérique éditoriale pour les étudiants

Rapport à

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation





## LISTE DES DESTINATAIRES

---

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Philippe BAPTISTE, directeur de cabinet
- Monsieur Nicolas CASTOLDI, directeur-adjoint de cabinet

### ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Madame Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture
  - Monsieur Marc SCHWARTZ, directeur de cabinet
  - Madame Céline LEGER-DANION, conseillère
- Monsieur Martin AJDARI, directeur général des Médias et des industries culturelles
- Monsieur Nicolas GEORGES, directeur du service du Livre et de la lecture
- Monsieur Jean-Richard CYTERMAN, chef de service de l'IGAENR
- Madame Brigitte PLATEAU, directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Madame Marie-Anne LEVEQUE, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Monsieur Alain ABECASSIS, chef du service de la Coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur Benoît FORET, sous-directeur du Pilotage stratégique et des territoires
- Madame Sophie MAZENS, cheffe du département de l'Information scientifique et technique et réseau documentaire
- Monsieur Michel COSNARD, président du Haut-Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Monsieur Gilles ROUSSEL, président de la Conférence des présidents d'université (CPU)
- Monsieur Marc RENNER, président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)
- Monsieur Yves ALIX, directeur de l'ENSSIB
- Monsieur Christophe PERALES, président de l'ADBU
- Monsieur Jean-Pierre FINANCE, président du conseil d'administration du consortium Couperin
- Monsieur Grégory COLCANAP, coordinateur du bureau professionnel du consortium Couperin
- Monsieur François GEZE, président du Groupe des éditeurs universitaires du SNE



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

---

*Inspection générale des bibliothèques*

**L'offre numérique éditoriale pour les étudiants**

**Octobre 2017**

**Olivier CAUDRON**  
*Inspecteur général des bibliothèques*



## SOMMAIRE

<b>Synthèse</b> .....	<b>9</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>1. Un objet malaisé à cerner</b> .....	<b>13</b>
1.1. Une « offre pour les étudiants » ? .....	13
1.2. Une « offre numérique » polymorphe et évolutive .....	13
1.3. Une catégorie indifférenciée .....	15
<b>2. Un essai d'état des lieux</b> .....	<b>16</b>
2.1. Du côté des éditeurs .....	16
2.2. Du côté des établissements de l'enseignement supérieur.....	17
<b>3. Facteurs défavorables</b> .....	<b>21</b>
3.1. Une offre aux bibliothèques insuffisamment étendue .....	21
3.1.1. <i>Le positionnement des éditeurs</i> .....	21
3.1.2. <i>Une approche public/privé et expérimentale</i> .....	22
3.1.3. <i>Et le Prêt numérique en bibliothèque (PNB) ?</i> .....	23
3.2. Ce à quoi sont confrontés les établissements .....	24
3.3. Une prescription enseignante souvent absente ou faible.....	30
3.4. De nombreuses ressources éducatives libres.....	31
<b>4. Facteurs favorables</b> .....	<b>33</b>
4.1. Les efforts des établissements pour informer et former .....	34
4.2. L'opportunité de l'innovation pédagogique .....	35
<b>5. Quinze ans de projets</b> .....	<b>36</b>
5.1. Manum (2001-2003) .....	36
5.2. Université numérique en région Bretagne, ou UNRB (2005-2006).....	38
5.3. Observatoire numérique de l'enseignement supérieur, ou ONES (depuis 2010).....	39
5.4. Ayushi (2011-2015) .....	43

5.5.	Université de La Rochelle (2011-2012) .....	44
5.6.	Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur, ou MIPNES (2016-2018).....	46
5.6.1.	« <i>OntoStats</i> » (COMUE Université Paris Lumières).....	47
5.6.2.	« <i>Ioké</i> » (université de Lille 1) .....	48
5.6.3.	« <i>Des ebooks pour la licence</i> » (université de La Réunion).....	48
5.6.4.	« <i>Manivelle : le numérique à portée de main</i> » (université de Bretagne occidentale).....	49
	<b>L'étude menée par le JISC au Royaume-Uni .....</b>	<b>50</b>
	<b>Conclusion.....</b>	<b>51</b>
	<b>Préconisations .....</b>	<b>53</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>55</b>



## Synthèse

L'offre numérique éditoriale pour les étudiants de niveau licence prend généralement la forme de livres numériques qui sont des fac-similés du livre imprimé. Ce type de support est difficilement repérable dans les statistiques éditoriales comme sur les plates-formes d'éditeur ou d'agrégateur. Les ventes de livres numériques aux particuliers restant faibles, les éditeurs se tournent vers les clients professionnels et les bibliothèques, mais ils redoutent le piratage des fichiers et l'impact du numérique sur les ventes de livres papier. Ils retardent ainsi souvent la diffusion numérique des nouvelles éditions et mettent en œuvre des dispositifs de gestion des droits numériques (ou DRM) jugés pénalisants par les utilisateurs.

Un certain nombre d'offres faites aux établissements, négociées pour la plupart par le consortium Couperin, comportent des livres numériques pour les étudiants de niveau licence, mais de façon encore trop restreinte, peu lisible et peu visible, compliquée d'accès, dispersée sur des plates-formes hétérogènes et souvent peu ergonomiques. En dépit de ses réticences vis-à-vis des modèles économiques pratiqués dans le cadre du « Prêt numérique en bibliothèque » (PNB), Couperin a incité les bibliothèques de l'enseignement supérieur à expérimenter ce dispositif, mais la réalisation du test nécessite au préalable des développements informatiques.

Achetés (souvent sans possibilité de récupérer les fichiers) ou acquis par abonnement, au titre à titre ou par bouquet, les livres numériques, en l'absence d'un régime de droit de prêt similaire à celui qui régit le prêt de livres imprimés, sont soumis à des modèles économiques très divers selon les licences d'usage établies par les fournisseurs. L'accès illimité, qui correspondrait aux attentes et aux besoins de l'enseignement supérieur, n'est pas la règle. Le coût des offres freine également la diffusion du livre numérique, le budget des bibliothèques étant déjà fortement contraint par la documentation électronique de niveau recherche et par la nécessité de maintenir une documentation papier pour l'enseignement.

Du reste, les avantages du livre numérique étant contrebalancés par les contraintes liées à son usage, le support papier conserve la préférence des étudiants et des enseignants en matière de ressources pédagogiques. Il est difficile dans ces conditions de rendre le support numérique attractif pour une population habituée par ailleurs à la facilité et la rapidité d'internet, d'autant plus qu'en l'état des offres il se prête mal à une lecture suivie et sera le plus souvent utilisé pour une lecture courte, une consultation fragmentée du document, voire une recherche ponctuelle.

S'il est souvent difficile de mesurer l'usage du livre numérique, il reste à ce jour modeste, notamment en raison d'une prescription enseignante insuffisante. Aux côtés des enseignants, ce sont tous les autres acteurs qui doivent œuvrer ensemble à la diffusion du livre numérique : gouvernance et notamment les vice-présidents en charge de la formation et du numérique, service des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), service informatique et service commun de documentation (SCD). Les SCD pour leur part s'efforcent de faire mieux connaître cette offre, notamment en multipliant les moyens

d'accès et de recherche en ligne. Ils contribuent aussi à la formation des étudiants aux compétences informationnelles et à la recherche de la documentation numérique.

Les instances qui, depuis le début des années 2000, généralement dans le cadre de programmes nationaux et en associant acteurs publics et privés, ont promu l'offre numérique éditoriale pour le premier cycle universitaire, ont pour la plupart conclu à la nécessité d'intégrer l'accès aux ressources documentaires dans la plate-forme pédagogique de l'établissement, au sein de l'Environnement numérique de travail (ENT), au même titre que les cours en ligne, documents pédagogiques et autres ressources utilisées et produites par les étudiants et leurs enseignants. Les expérimentations actuelles visant à renouveler les pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur, et ainsi à faire réussir le plus grand nombre d'étudiants, s'appuient le plus souvent sur les opportunités permises par le numérique et mettent en avant le recours aux différents types de ressources numériques en ligne.

L'offre numérique éditoriale coexiste de fait avec une production pédagogique nourrie d'origine académique, notamment développée, avec le soutien renouvelé de l'Etat, par les huit Universités numériques thématiques (UNT). Chacune des deux offres a ses atouts, le vivier d'auteurs est par ailleurs le même. Des relations partenariales pourraient être mises en œuvre sur un mode innovant, dans l'intérêt bien compris des divers acteurs – et de l'utilisateur final.

La création en 2010 de l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur (ONES), instance de collaboration entre le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et le Syndicat national de l'édition, n'a, pas plus que les projets antérieurs, permis de réaliser des avancées décisives, en général faute de moyens financiers. Du reste, l'existence en pointillé de l'ONES paraît faire ressortir l'absence d'une politique publique suivie, tandis que les tentatives de monter dans le cadre des programmes Investissements d'avenir des dossiers de candidature associant public et privé ont échoué – sauf le projet Ayushi, resté toutefois sans lendemain.

Des expérimentations en établissements, potentiellement reproductibles sur d'autres sites, ont cependant été enfin lancées, avec un soutien national, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt initié en 2016 par la Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur (MIPNES). Quatre projets notamment, en cours de déroulement jusqu'en 2018, portent sur la visibilité et la valorisation des livres numériques, la mesure et l'étude de leurs usages, leur utilisation dans la pédagogie, les coopérations mobilisées au sein de l'université et les partenariats avec des fournisseurs, enfin l'enrichissement du livre numérique.

Ces expériences redonnent des perspectives dans un domaine où un certain nombre d'acteurs publics et privés font preuve d'insatisfaction, et même de lassitude et de pessimisme. Pour faire évoluer la situation, il conviendrait de clarifier la politique de l'Etat au regard de l'offre éditoriale de livres numériques, compte tenu de l'offre des UNT ; poursuivre une politique d'expérimentations autour du livre numérique, associant acteurs publics et privés ; encourager et soutenir les projets innovants visant à faire évoluer le manuel numérique dans sa forme et dans son contenu, en sorte de faciliter son insertion dans la pédagogie au bénéfice de la réussite étudiante ; conforter l'ONES dans ses missions ; adapter au plan législatif le droit de prêt à l'offre de livres numériques en bibliothèque ; faciliter les usages du livre numérique pour l'enseignement et l'étude ; et développer la mesure des usages du livre numérique.

## **Introduction**

L'étude sur « L'offre numérique éditoriale pour les étudiants » figure sur la lettre de mission de l'Inspection générale des bibliothèques pour l'année 2015-2016. Il conviendra de cerner son objet – sachant que l'on traitera ici de l'édition commerciale – avant d'ébaucher un état des lieux du marché mais aussi de l'offre qui en résulte en bibliothèques. Les facteurs défavorables à son développement et sa diffusion seront mis en balance avec les atouts et les opportunités qui pourraient permettre d'aller de l'avant dans un domaine qui fait l'objet de nombreuses réflexions et propositions depuis quinze ans sans avancées décisives. Dans la même période s'est du reste constituée une offre nourrie de ressources éducatives libres d'origine académique, phénomène qui ne peut manquer d'interroger sur l'évolution du rôle de l'éditeur privé dans l'écosystème pédagogique contemporain.



# 1. Un objet malaisé à cerner

## 1.1. Une « offre pour les étudiants » ?

Le public concerné sera celui du premier cycle de l'enseignement supérieur, au niveau licence, donc « bac + 3 ». Les ressources visées seront donc prioritairement en langue française. Il est bien entendu qu'elles peuvent souvent intéresser un public plus large que le public étudiant : milieux professionnels, « grand public » d'amateurs, autodidactes ou simples curieux... sans parler des personnes en formation continue. En excluant du périmètre de cette étude les périodiques (presse, revues...) et d'éventuelles ressources purement audio-visuelles, il reste le vaste domaine du livre de « niveau licence », autrement dit susceptible d'être utile et accessible à ce niveau d'étude. On ne saurait en effet se limiter en l'occurrence au champ des manuels, concept qui du reste s'applique beaucoup moins commodément dans le supérieur que dans l'enseignement scolaire où chaque année d'étude pour chaque discipline a son manuel conforme à un programme national. On peut toutefois identifier à l'université des « disciplines à manuels » à l'enseignement plus normé, comme le droit, l'économie, la gestion, la psychologie ou la Première année commune aux études de santé (PACÉS). Dans d'autres disciplines, certains ouvrages, y compris dans des encyclopédies de poche, peuvent faire figure de « quasi-manuels ». De façon générale, on relève la dispersion des titres sur lesquels les étudiants pourront porter leur intérêt et donc la difficulté à identifier un cœur de collection par discipline. C'est ce qui est clairement ressorti lors de l'enquête menée en 2015 par l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur (ONES)<sup>1</sup> auprès d'un échantillon d'établissements, portant sur les emprunts d'ouvrages imprimés dans les « disciplines à manuels » pendant l'année 2014<sup>2</sup>.

La définition de ce qu'il faut entendre par « offre numérique » pose également question.

## 1.2. Une « offre numérique » polymorphe et évolutive

Maints livres universitaires imprimés, ou pour mieux dire hybrides, donnent désormais accès – uniquement pour le détenteur de l'ouvrage – à des compléments en ligne, qu'il s'agisse de mises à jour, d'exercices, de corrigés, de tests, de questionnaires à choix multiples (QCM), de quiz, de séquences vidéo, de « jeux sérieux » (*serious games*), voire de plate-forme de ressources ou d'apprentissage ou même d'un « site-compagnon ». Et ce, même si, aux dires de certains éditeurs, ces compléments numériques ne sont guère recherchés ni utilisés par les lecteurs.

Pour sa part, le périmètre de notre étude portera principalement sur le livre numérique ou électronique – souvent appelé *e-book* – en tant que « fac-similé numérique » substituable éventuellement à la forme imprimée, ce que l'on a coutume d'appeler le livre numérique « homothétique », encore prédominant aujourd'hui. La loi du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique évoque l'éventualité d'« éléments accessoires propres à l'édition numérique », pouvant inclure, selon le décret d'application du 10 novembre 2011, « des ajouts

---

<sup>1</sup> Une liste des sigles employés dans le texte figure à l'annexe 3.

<sup>2</sup> Cf. 5.3.

de textes ou de données relevant de genres différents, notamment sons, musiques, images animées ou fixes, limités en nombre et en importance, complémentaires du livre et destinés à en faciliter la compréhension ». Toutefois, le rescrit fiscal du 29 décembre 2011 a de son côté écarté la possibilité de ces ajouts dans le livre numérique dès lors qu'il bénéficie du taux réduit de TVA applicable au livre imprimé. Ainsi donc, la notion de livre numérique dispose en France d'une définition législative et d'une autre fiscale<sup>3</sup>.

Le rescrit restreint donc l'éventuelle spécificité du livre numérique à l'ajout de « modalités d'accès au texte et aux illustrations (moteur de recherche associé, modalités de défilement ou de feuilletage du contenu) ». L'utilisateur attend pourtant du support électronique une valeur ajoutée plus consistante et plus attractive, au moins sous la forme de fonctionnalités telles que la recherche en texte intégral, le surlignage, l'annotation, l'échange..., permettant la personnalisation, sans parler de la possibilité d'une interactivité avec le document au moyen d'applications informatiques idoines, ou encore des services favorisant l'accessibilité du contenu aux publics en situation de handicap.

Ainsi, bien au-delà d'une simple réplique de l'imprimé dans l'univers numérique, le vaste champ des possibles et des innovations du « livre enrichi » ou « augmenté », multimédia, n'en continue pas moins d'être exploré (par exemple dans le domaine de la pédagogie), même s'il garde souvent un caractère expérimental, prototypé, coûteux à élaborer et à produire et donc peu susceptible d'exploitation commerciale rentable. Le livre tend alors à se muer en « un ensemble de services associés à un contenu »<sup>4</sup> – relevant donc d'un taux de TVA à 20%. Il est dès lors parfois malaisé de le distinguer d'une base de données, par exemple dans le cas d'une encyclopédie.

Le livre numérique devient également un gisement de « grains », au moins séquencé en chapitres qui pourront être commercialisés séparément, mais aussi réservoir d'exercices, de schémas, de cartes... Cette structuration en unités correspond d'ailleurs à un usage fractionné du document numérique et à une lecture souvent ciblée et non-cursive. La « granularité » permet également – dans le respect du droit d'auteur – l'élaboration d'un document personnalisé, recomposé, puisant à diverses sources, et donc la création d'un manuel « sur mesure » ou « à la carte ».

Toutes ces évolutions et innovations sont permises et favorisées par le développement des métadonnées, de l'interopérabilité des technologies et de formats ouverts comme celui de l'ePub3.

Si la progression d'une offre documentaire en format numérique est incontestable, il reste à tenter de soupeser cette offre.

---

<sup>3</sup> Cf. Sébastien Respingue-Perrin, « La situation juridique et économique du livre électronique et sa présence en collectivité en France », 2014. Consultable en ligne sur HAL : <hal-01388286>

<sup>4</sup> Groupement français de l'industrie de l'information (GFII), *L'ebook dans l'EPUR : le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche*, mars 2012, p.14. En ligne sur le site du GFII : <https://www.gfii.fr/fr/document/l-ebook-dans-l-epur-le-livre-numerique-dans-l-edition-professionnelle-universitaire-et-de-recherche>

### 1.3. Une catégorie indifférenciée

Le développement d'une offre numérique dans l'édition française est largement attesté par les chiffres : à la date du 8 septembre 2017, la base *electre.com* comprend 256 000 notices de livres numériques sous divers formats – soit + 16% en un an – parmi lesquels 127 000 ePub et 119 000 fichiers PDF, les deux principaux formats, qui doublonnent partiellement<sup>5</sup>. La plateforme gérée par la société Dilicom pour faire fonctionner le Prêt numérique en bibliothèque (PNB) donne aujourd'hui accès à près de la moitié de cette offre. Il conviendrait, avec toute la difficulté de l'exercice, de pouvoir préciser la part de l'offre éditoriale utile aux étudiants de niveau Licence, en particulier à partir du champ de la notice *Electre* indiquant le public concerné, ou supposé tel, par une publication.

En termes de volume financier maintenant, les *Repères statistiques 2016-2017* du Syndicat national de l'édition (SNE)<sup>6</sup> précisent qu'au regard d'un chiffre d'affaires global de l'édition française en hausse de 4,25 % de 2015 à 2016<sup>7</sup>, le marché de l'édition numérique a progressé pour sa part de 29,7 %, atteignant ainsi 234 M€ et 8,65 % du montant global. Or, au sein de ce marché numérique décomposé par le SNE en quatre segments Universitaire et professionnel / Littérature / Grand public hors littérature / Scolaire, le segment Universitaire et professionnel, avec 188 M€<sup>8</sup>, représente 80 % des ventes, en hausse sur l'année de 35,9 %, soit 50 M€ de majoration. Le SNE ne dispose toutefois pas d'éléments statistiques permettant de décomposer, dans la mesure du possible, ce segment qui a donc représenté 6,6 % du chiffre d'affaires de l'édition française en 2016. Il indique cependant que la hausse du secteur a été notamment portée par la réforme du droit des obligations.

Le SNE invite néanmoins à considérer avec précaution les chiffres sur le secteur numérique : en effet, l'outil statistique a été refondu en 2016 et par ailleurs tous les éditeurs n'ont pas répondu sur cette partie de leur activité. Ceux qui l'ont fait ont parfois fourni des données très différentes de celles de l'année précédente – ce qui paraît toutefois signifier un développement et donc une prise en compte accrue du volet numérique. Il sera intéressant d'effectuer la comparaison avec la prochaine livraison des *Repères statistiques* annuels.

La même source précise que le chiffre d'affaires total de l'édition universitaire et professionnelle se monte en 2016 à 451 M€ – soit 16 % du montant global – et que la part du numérique dépasse donc les 41 % du segment. Certains éditeurs sont d'ores et déjà signalés comme réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec des contenus numériques.

Les chiffres sur la répartition des ventes par support numérique peuvent contribuer à préciser un état des lieux.

---

<sup>5</sup> Source : revue professionnelle *Livres-Hebdo*, septembre 2017.

<sup>6</sup> En ligne : [http://www.sne.fr/resultats-recherche/?fwp\\_main\\_engine\\_facet=rep%C3%A8res%20statistiques](http://www.sne.fr/resultats-recherche/?fwp_main_engine_facet=rep%C3%A8res%20statistiques)

<sup>7</sup> Soit 2 838 M€ en 2016. La hausse se réduit à + 0,11 % hors édition scolaire.

<sup>8</sup> Il n'a pas été possible de savoir si ce chiffre incluait les ventes des périodiques publiés par les éditeurs du secteur.

## 2. Un essai d'état des lieux

### 2.1. Du côté des éditeurs

La répartition des ventes numériques en 2016, telle qu'indiquée dans les *Repères statistiques* du SNE, montre que le support physique continue de décroître – moins 2 % en un an – au bénéfice de l'édition dématérialisée.

Edition numérique sur support physique	3,9 %
• ventes sur CD/DVD	3 %
• ventes sur autres supports (clés USB...)	0,9 %
Edition numérique dématérialisée	96,1 %
• ventes d'ouvrages complets (téléchargement ou <i>streaming</i> <sup>9</sup> )	58,3 %
• abonnements, bases de données	30,2 %
• ventes de licences d'utilisation de contenus (bouquets, portail)	6,9 %
• ventes d'extraits ou de chapitres (téléchargement ou <i>streaming</i> )	0,4 %
• application de lecture sur mobile et tablette	0,3 %
Total édition numérique	100 %

Les éditeurs du segment Universitaire et professionnel préféreraient vendre uniquement le livre numérique aux particuliers – selon le modèle *business to consumer*, ou *B to C*, *B2C* –, afin de mieux contrôler l'usage des fichiers. Toutefois, constatant la faiblesse de ces ventes (ou de ces abonnements, puisque cette formule a été également tentée), ils se tournent aussi vers les collectivités et les institutions, et en particulier les bibliothèques : *business to business*, ou *B to B*, *B2B*. Certains éditeurs vont jusqu'à abandonner la vente directe à l'utilisateur final.

L'offre numérique est alors proposée aux établissements soit directement par l'éditeur s'il dispose de sa propre plate-forme, soit par le biais d'un agrégateur, généraliste ou spécialisé, qui contractualise avec des éditeurs pour mettre leurs fonds à disposition via une même interface et selon un modèle économique unifié<sup>10</sup>.

La part que représentent dans le tableau les abonnements et bases de données et les ventes de licences – 37,1 % au total, soit un chiffre d'affaires de près de 87 M€ en 2016 – traduit le poids du marché des collectivités. L'analyse donnée par les *Repères statistiques* relève « la prédominance des bases de données à destination des publics professionnels en médecine et en droit » et souligne également que les offres des éditeurs du segment « s'adressent principalement aux professionnels ainsi qu'aux étudiants par le biais des BU ».

<sup>9</sup> Lecture en ligne (« en flux »).

<sup>10</sup> Certains éditeurs contractualisent avec plusieurs agrégateurs simultanément.



## 2.2. Du côté des établissements de l'enseignement supérieur

Du côté des établissements, la vision devient plus précise, d'une part parce que les offres documentaires numériques rendues accessibles aux usagers sont pour partie d'entre elles négociées par le consortium Couperin ; d'autre part, en raison de l'existence de l'Enquête (annuelle) sur les ressources électroniques (ERÉ), dont la gestion est déléguée à ce consortium par le ministère de l'Enseignement supérieur.

En 2016, 257 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français étaient adhérents de Couperin, dont la vocation première est de négocier auprès des fournisseurs l'accès aux ressources électroniques. Face au développement des offres relatives aux livres numériques et compte tenu des spécificités propres à ce type documentaire, Couperin a créé en 2002-2003 un pôle Livres électroniques, puis en 2007-2008 une « cellule *e-book* », ou CeB, rattachée au département Etudes et prospective, laquelle coordonne les négociations, assure une veille et diffuse de l'information<sup>11</sup>.

L'ERÉ 2016, adressée également à quelques établissements non-membres de Couperin, a suscité 75 % de réponses (196), mais 86 % parmi les universités et établissements assimilés. Il en ressort que les offres d'*e-books* représentent 108 des 864 ressources numériques recensées et qu'elles ont généré 1044 contrats sur un total de 6609, pour un montant financier d'un peu moins de 6 M€ (84 % en abonnements, 16 % en achats pérennes), correspondant à 6 % des dépenses numériques déclarées par les établissements répondants. Comme l'observe la CeB, « le livre électronique reste donc un support périphérique, mais en croissance ». Un tiers environ des offres d'*e-books* résulte d'une négociation de Couperin avec le fournisseur et les contrats subséquents avoisinent les trois-quarts du chiffre d'affaires global relatif au livre numérique.

Une autre approche du poids financier du *e-book* et de son évolution est fournie par le récent rapport de l'IGB sur *Les dépenses documentaires des universités*<sup>12</sup>, qui établit pour 24 établissements enquêtés des comparaisons sur la période 2011-2015. Il indique qu'en 2011 le livre électronique représentait en moyenne 2,3 % des dépenses d'acquisition des services communs de documentation et 4,2 % en 2015<sup>13</sup>, avec de gros écarts selon les lieux : de 0 à 8,27 % en 2011, de 0,11 à 17,76 % en 2015. Les achats de livres numériques paraissent avoir « décollé » à partir de 2012, mais les données collectées seraient à consolider car elles semblent mêler des achats pérennes et des abonnements. Le rapporteur conclut que si, de 2011 à 2015, la part budgétaire du livre imprimé recule de 3 % et que celle du livre électronique augmente de 2 %, cette hausse demeure concentrée sur quelques établissements et l'on ne constate pas, pour ce qui est des livres, de mouvement global de substitution du papier par l'électronique.

---

<sup>11</sup> La CeB organise également des Journées sur le livre électronique (JLE) : au nombre de huit depuis 2004, elles ont été d'abord annuelles avant de devenir biennales.

<sup>12</sup> Ce rapport, établi en 2016 par Pierre Carbone, est en ligne sur le site de l'IGB : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106569/les-depenses-documentaires-des-universites.html>

<sup>13</sup> Il faut noter qu'au cours de la période considérée, des collections de livres numériques de niveau recherche ont été acquises en achats nationaux (« licences nationales »).

Les dépenses globales en livres numériques demeurent donc modestes, et a fortiori celles qui portent sur des ressources de niveau Licence. Si la documentation numérique a acquis une place considérable dans les dépenses documentaires des établissements – dont elle représentait en 2015, selon le rapport cité, 53 % en moyenne des budgets d’acquisition –, c’est majoritairement, par le poids des bouquets de périodiques et des bases de données, au bénéfice du public des chercheurs. La possibilité de procurer l’accès à une offre de livres numériques à destination des étudiants donne en tout cas aux établissements l’occasion de rééquilibrer un peu l’emploi de l’enveloppe consacrée au numérique.

Le coordonnateur de la CeB précise que, si l’offre éditoriale utile aux étudiants du premier cycle est peu visible et peu lisible – et même instable sur les plates-formes des agrégateurs –, elle est en revanche « plus importante qu’on ne le croit et qu’on ne le dit ». Là encore, effectivement, l’objet est difficile à cerner, soit mêlé dans les statistiques à toute la catégorie des livres numériques, y compris de niveau recherche, soit figurant sur des plates-formes hybrides regroupant des ressources numériques diverses et diversifiées.

Une analyse des offres disponibles dans les établissements a permis, sauf omission, d’établir pour la présente étude une liste des ressources en livres numériques utiles aux étudiants de licence, parmi lesquelles Numilog et Cyberlibris ont fait figure de pionniers au début des années 2000. N’y ont pas été inclus les dictionnaires, les encyclopédies et les bases de données juridiques correspondant aux recueils papier à mises à jour.

## PLATES-FORMES D'EDITEURS

Intitulé	Editeur	Contenu	Statut de l'offre au regard de Couperin	Nombre d'établissements offrant la ressource (en 2015)
Bibliothèque numérique Dalloz	Dalloz	1900 ouvrages juridiques, dont les codes	Négociée	19
Bibliothèque numérique ENI	ENI	Plus de 600 titres informatiques en français (livres, vidéos, cours enregistrés). Une extraction dénommée Eureka vise un public plus généraliste	Négociée	53
Classiques numériques Garnier	Classiques Garnier	Ouvrages et périodiques sur la langue et la littérature françaises	Négociée	46
E-library	Elsevier-Masson	<i>E-books</i> à destination des étudiants en médecine ou en soins infirmiers	Négociée	11
Harmathèque	L'Harmattan	44 000 <i>e-books</i> , 900 vidéos, 1000 documents audio, en SHS	Négociée	13
Navis et Mémentis	Francis Lefebvre	Navis : codes, livres, périodiques, dossiers juridiques. Mémentis : livres juridiques	Négociée	Navis : 32 Mémentis : 13
Lextenso	Lextenso	Revue et <i>e-books</i> juridiques	Non négociée pour la partie <i>e-books</i>	n.c.
Notobib	De Boeck	Version numérique des ouvrages du fonds De Boeck Supérieur	Non négociée	n.c.
VitalSource eText	Pearson France	Economie-gestion ; sciences, techniques et médecine ; sciences humaines. VitalSource : bibliothèque de manuels numériques. eText : un livre numérique avec ressources pédagogiques et outils interactifs associés.	Non négociée	n.c.

## PLATES-FORMES D'AGREGATEURS

Intitulé	Fournisseur	Contenu	Statut de l'offre au regard de Couperin	Nombre d'établissements offrant la ressource (en 2015)
Cairn <i>E-books</i>	Cairn	Encyclopédies de poche en SHS : 1300 titres ( <i>Que sais-je</i> des PUF et <i>Repères de La Découverte</i> ), décomposables en huit bouquets thématiques. + <i>e-books</i> de recherche	Négociée	75 pour les <i>e-books</i> . La très grande majorité est abonnée à une ou aux deux encyclopédies de poche, ou à un bouquet thématique
Cyberlibris	Cyberlibris	Offre Scholarvox Universités : bouquet complet (30 000 titres) ou thématique. Niveaux L et M. Economie-gestion : 6300 titres dont plus de 2400 manuels, 75 % en français, 40 éditeurs français et anglo-saxons. Sciences de l'éducation : 1900 titres, 95 % en français, 30 éditeurs. Santé, médecine et sciences de la vie : 1500 titres, 65 % en français, 30 éditeurs. SHS : 10 500 titres, 80 % en français, 60 éditeurs. Sciences : 7000 titres dont plus de 2500 manuels, 65 % en français, 40 éditeurs.	Négociée	50
Dawsonera	Dawson	Livres électroniques de niveau enseignement et recherche : près de 300 000 titres (majoritairement en anglais) chez 650 éditeurs	Négociée	33
Numerique premium	Numerique premium	2300 ouvrages en histoire et sciences humaines, 40 éditeurs francophones	Négociée. Deux bouquets « Littérature française et francophone » et « Révolution française et Premier Empire », soit 268 ouvrages, ont été acquis en licence nationale <sup>14</sup>	32
Numilog	Numilog	Librairie numérique tous publics, plus de 100 000 titres, 200 éditeurs	Négociation non reconduite <sup>15</sup>	17
Immateriel.fr	Immateriel.fr	6000 titres sur les thématiques : littérature, entreprise, informatique, sciences humaines, vie pratique	Négociation non reconduite (offre désormais diffusée via PNB)	4

<sup>14</sup> <https://www.licencesnationales.fr/liste-ressource/numerique-premium-ebooks/#perimetre>

<sup>15</sup> Cet agrégateur ne satisfait pas à un certain nombre de critères de Couperin : en particulier, absence de notices UNIMARC et de statistiques conformes aux recommandations COUNTER (cf. <https://www.projectcounter.org/>), contraintes techniques qui pénalisent fortement l'accès aux ressources acquises et leur utilisation, obligation de souscrire un abonnement à la plate-forme pour l'accès pérenne aux livres achetés.

### 3. Facteurs défavorables

Sont révélatrices les réponses des établissements à la question «Y a-t-il des freins aux acquisitions de livres électroniques ? », contenue dans l'enquête sur les *e-books* diffusée par Couperin au printemps 2017<sup>16</sup>. Les choix des 80 établissements répondants sont ici classés par fréquence décroissante.

Modèles d'achats chez les fournisseurs	68,75 %
Prix	63,75 %
Indisponibilité des titres désirés	57,50 %
Contraintes des DRM <sup>17</sup>	50 %
Difficultés du signalement	37,50 %
Absence d'usage	33,75 %
Difficultés pour récupérer les notices chez l'éditeur	8,75 %
Notices fournies par l'éditeur de mauvaise qualité	7,50 %
Autres	25 %

Les vingt établissements qui ont coché la case « Autres » signalent notamment : la diversité, l'hétérogénéité et le peu d'ergonomie des plates-formes et de leurs services, qui créent de la complexité et des difficultés aussi bien pour les bibliothécaires (en particulier pour l'acquisition) que pour les usagers ; des difficultés de téléchargement et d'accès ; la nécessité de mieux former et informer les bibliothécaires référents ; la difficulté d'avoir une vision globale de l'offre ; les problèmes liés aux marchés publics pour les achats titre à titre ; la difficulté à évaluer les usages ; l'attachement des lecteurs aux exemplaires papier...

#### 3.1. Une offre aux bibliothèques insuffisamment étendue

##### 3.1.1. *Le positionnement des éditeurs*

Sur le sujet du livre numérique, la majorité des éditeurs universitaires se montrent prudents et aujourd'hui attentistes. Les espoirs – ou les craintes – qu'avait fait naître le média numérique se sont largement évanouis. Comme le notait le supplément « Rentrée universitaire » de la revue *Livres-Hebdo* en septembre 2016 : « L'effervescence autour des *e-books* et autres compléments numériques a fait long feu ». La directrice marketing d'une maison d'édition y témoignait : « On a pu croire à un moment que tout allait basculer dans le numérique, mais on est en réalité dans un processus beaucoup plus lent ».

Il n'en demeure pas moins dans les maisons d'édition des inquiétudes portant sur :

---

<sup>16</sup> Le rapporteur remercie le consortium Couperin de lui avoir communiqué ces résultats dès avant le travail de consolidation des chiffres et la diffusion de la synthèse de l'enquête prévue courant 2018.

<sup>17</sup> DRM ou *Digital Rights Management*, en français « gestion de droits numériques ». Les DRM se traduisent par divers procédés techniques permettant de paramétrer les droits d'accès et d'usage accordés à l'utilisateur.

- le risque accru de piratage et de diffusion incontrôlée des fichiers
- le risque éventuel de la disparition progressive du papier au bénéfice du numérique, ce que l'on appelle la « cannibalisation » des ventes papier
- enfin, du fait de la vente aux collectivités, le risque d'effondrement des ventes de manuels par les libraires locaux, autrement dit la « cannibalisation » de la vente privée par la vente publique.

Pour contrecarrer le premier risque, les éditeurs privilégient la mise à disposition du document en lecture à distance (en flux, le *streaming*), assortie éventuellement de diverses limitations concernant l'impression, le copier-coller... Lorsque le téléchargement est autorisé, divers verrous techniques sont destinés à empêcher la dissémination des fichiers. L'ensemble de ces dispositifs techniques de protection relève de la « gestion de droits numériques » (DRM).

De façon générale, les éditeurs peuvent être enclins à appliquer une « chronologie des médias » et à maintenir quelque temps l'exclusivité du support papier pour les nouveaux ouvrages ou les nouvelles éditions. Le numérique devient alors un canal de diffusion pour « des ouvrages à espoirs de vente limités ou en fin de cycle de vie »<sup>18</sup>.

Tandis que le président du Groupe des éditeurs universitaires du SNE, qui rassemble la plupart des éditeurs universitaires français, affirme que « l'offre n'est pas là car il n'y a pas de demande »<sup>19</sup>, les établissements, tout comme l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), font savoir qu'ils considèrent l'offre existante largement insuffisante.

Une démarche volontariste a été entreprise en 2005-2006 par les Services communs de documentation (SCD) des universités bretonnes, dans le cadre du projet « Livres électroniques » de l'Université numérique en région Bretagne (UNRB), afin d'aller vers une extension de l'offre numérique éditoriale : après établissement par les différents SCD de listes des ouvrages dont une version numérique était souhaitée, les quarante-quatre éditeurs concernés ont été contactés par l'UNRB<sup>20</sup>. Toutefois, en dépit de divers échanges et rencontres, y compris avec le SNE, la démarche n'a pas été couronnée de succès.

### **3.1.2. Une approche public/privé et expérimentale**

Les éditeurs, à travers leur syndicat, ont préféré s'associer, à plusieurs reprises, aux acteurs publics dans des projets et groupes de travail visant à identifier les attentes et les besoins des enseignants et des étudiants. Des enquêtes ont été réalisées et des expérimentations ont été conçues – dont l'un des objectifs était de mesurer l'impact sur la diffusion papier et sur les ventes en librairie d'un développement des ventes numériques auprès des établissements. Le projet Manum (2001-2003) ainsi que les travaux de l'ONES (depuis 2010) seront détaillés

---

<sup>18</sup> Marc Minon, *Edition universitaire et perspectives du numérique : étude réalisée pour le SNE avec le soutien du CNL*, septembre 2002, p.47.

<sup>19</sup> Entretien avec François Gèze le 21 juin 2016. Sur les quelque 650 adhérents du SNE, le Groupe des éditeurs universitaires en rassemble environ 90.

<sup>20</sup> Cf. 5.2.

plus loin<sup>21</sup>. Dans les deux cas, les débuts de déploiement (Manum) ou du moins les tests sur le terrain (ONES) n'ont pu être mis en œuvre faute de moyens financiers.

Ces différents travaux associant acteurs publics et privés ont convergé vers des approches similaires sur la question du déploiement, dans un cadre sécurisé, d'une offre numérique éditoriale de premier cycle. Seules les modalités diffèrent quelque peu entre les participants. Le président du Groupe des éditeurs universitaires du SNE résume ainsi le point de vue de son syndicat : « on sait ce qu'il faudrait faire pour déployer une offre numérique en licence. Il faudrait une plate-forme avec des services associés et les établissements pourraient s'interfacer à cette plate-forme »<sup>22</sup>. Les acteurs publics mettent de leur côté en avant la « brique » pédagogique (en général Moodle) sur l'ENT des établissements, comme point d'entrée pour l'étudiant vers une offre numérique intégrée.

Il faut souligner que, dans la période 2007-2010, le Royaume-Uni, par les soins du *Joint Information Systems Committee*, ou JISC, a su mener à une vaste échelle une expérimentation et une étude sur l'usage du manuel numérique dans le cadre du *National E-books Observatory Project*, ou NEBO, auquel étaient associés des éditeurs et des agrégateurs<sup>23</sup>. Ont été impliqués 127 universités, un million d'étudiants, 52 000 répondants à un questionnaire.

### **3.1.3. Et le Prêt numérique en bibliothèque (PNB) ?**

Afin de tendre vers un accès unique des bibliothèques à la totalité de l'offre française de livres numériques (quelque 100 000 ouvrages aujourd'hui, parmi lesquels des livres universitaires malaisément repérables) et d'autre part de maintenir la place des libraires dans la chaîne de fourniture, les acteurs du Livre, appuyés par l'Etat, ont mis en place en 2014 le dispositif de Prêt numérique en bibliothèque (PNB), suite à une expérimentation menée avec des bibliothèques de lecture publique<sup>24</sup>. Il s'agit, via la plate-forme Dilicom, de mettre en relation une bibliothèque et son libraire d'une part, un éditeur de livre numérique d'autre part, sur une transaction titre à titre, chaque éditeur restant maître de son modèle économique – notamment : nombre d'emprunts simultanés autorisé, nombre d'emprunts total autorisé c'est-à-dire le nombre de « jetons » (ou crédits), durée de validité d'un lot de jetons acheté, durée maximale autorisée pour un prêt. Apparaît ainsi la notion d'« achat temporaire ».

PNB implique aujourd'hui la quasi-totalité des éditeurs français de livres numériques (Hachette notamment l'a rejoint en 2015) et englobe d'ores et déjà entre 40 et 50 % de l'offre éditoriale concernée – sachant que les « Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques », signées par la ministre de la Culture et les acteurs en décembre 2014, comporte comme premier item : « Donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique »<sup>25</sup>.

---

<sup>21</sup> Cf. 5.

<sup>22</sup> Entretien avec François Gèze le 21 juin 2016.

<sup>23</sup> Cf. en fin de partie 5.

<sup>24</sup> Parmi lesquelles la Bibliothèque municipale de Grenoble, dont les débuts dans PNB, après six mois d'activité (septembre 2014-mars 2015), ont fait l'objet d'une étude quantitative par Emmanuel Brandl, de l'EnssibLab : « Bibook » à son lancement : quels usagers, quels usages ?, ENSSIB, novembre 2016.

<sup>25</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Recommandations-pour-une-diffusion-du-livre-numerique-par-les-bibliotheques-publiques>

A l'ouverture de ce service, Couperin s'en est démarqué en raison, notamment, de :

- l'absence de concertation avec le monde de l'enseignement supérieur et donc la non-prise en compte des besoins de ce secteur
- l'inadaptation du système économique apparemment choisi par la majorité des éditeurs, en particulier le modèle dit « du jeton », qui interdit toute conservation pérenne puisque l'ouvrage est voué à disparaître ou à être racheté, soit par épuisement du quota de jetons, soit par dépassement de la durée de ce qui s'apparente en fait à une location
- la présence de DRM non-interopérables qui menacent l'usage effectif en bibliothèque universitaire.

Prenant en compte les évolutions du dispositif PNB, la modification de sa gouvernance impliquant désormais des représentants du monde des bibliothèques, ainsi que les retours positifs des bibliothèques de lecture publique, Couperin a infléchi sa position et invité, par communiqué du 27 juin 2016, les bibliothèques de l'enseignement supérieur à expérimenter le dispositif. D'une part en effet, « cet accès centralisé à l'offre éditoriale est un réel progrès, eu égard à l'émiettement actuel des catalogues de livres électroniques », et constitue donc « un dispositif prometteur pour la chaîne du livre en France » même s'il n'a pas vocation à devenir le mode de distribution exclusif ; d'autre part, le test de PNB est le moyen de pouvoir revenir ensuite vers les éditeurs afin de discuter, grâce à ce retour d'expérience, des modèles économiques actuels sur lesquels le consortium demeure très réservé en contexte universitaire.

Plus d'un an après, cette invitation à expérimenter PNB n'a encore rencontré que peu d'écho et aucun établissement n'a essayé cette voie. D'une part, les bibliothèques universitaires connaissent mal l'offre de PNB. D'autre part, les quelques établissements qui se montrent aujourd'hui intéressés butent sur la question du connecteur à faire développer (à titre onéreux) entre leur SIGB et la plate-forme Dilicom. Ce connecteur spécifique existe désormais pour plusieurs SIGB utilisés en lecture publique ; son développement risque de ne pas être une priorité pour les fournisseurs des SIGB universitaires. Afin d'accompagner les membres de Couperin intéressés par le projet, la CeB a en tout cas pris contact avec ces fournisseurs et se propose de coordonner, en vue d'une mutualisation des coûts techniques, les actions qui seraient entreprises par certains établissements. Elle étudie également l'hypothèse de la création d'une plate-forme permettant de contourner la question du connecteur.

### **3.2. Ce à quoi sont confrontés les établissements**

L'offre de livres numériques de niveau Licence est, on l'a vu, dispersée sur différentes plates-formes, d'éditeur ou d'agrégateur, plates-formes hétérogènes qui s'avèrent de surcroît, pour certaines, difficiles d'usage, malcommodes, peu ergonomiques, « datées ». Les éditions, on l'a vu également, ne sont pas forcément tenues à jour ou le sont avec retard, notamment chez les agrégateurs. Ceux-ci ont parfois « ratissé large » pour récupérer des fonds d'éditeurs, au prix d'un manque de cohérence de l'offre et au détriment du client qui souvent ne peut trier au sein d'un bouquet ; sur certaines plates-formes, les livres ne sont ainsi pas tous de niveau universitaire. Le contenu des bouquets n'est pas toujours clairement visible : quels éditeurs y



trouve-t-on, quelles collections... ? L'offre des agrégateurs peut également pâtir d'instabilité – et donc d'insécurité pour les établissements –, lorsque la relation contractuelle cesse avec tel éditeur qui retire dès lors son fonds. Les ouvrages acquis au titre à titre ne sont généralement accessibles que sur la plate-forme du fournisseur, sans transfert donc des fichiers vers l'établissement acquéreur (ou à tout le moins vers un « tiers de confiance »<sup>26</sup>), et leur consultation pérenne nécessite en conséquence le maintien d'un abonnement, ou le paiement de frais d'accès, à cette plate-forme dont la durabilité n'est pas garantie ; par ailleurs, ils ne peuvent pas forcément être « désherbés » par la bibliothèque lorsqu'ils sont devenus obsolètes. Plus largement, la formule du bouquet porte atteinte à la maîtrise par la bibliothèque de sa politique documentaire.

Les DRM (la plupart encore liés au logiciel propriétaire Adobe) viennent de surcroît compliquer le tableau et amoindrir la valeur d'usage accordée au support numérique, qu'ils peuvent alors faire apparaître comme une régression par rapport aux possibilités qu'offre le livre imprimé. Comme le remarque la CeB, « l'expérience a démontré que, dans le secteur académique, l'usage du livre électronique est directement corrélé à la mise en œuvre des solutions techniques les moins contraignantes ». Or il s'avère en particulier que, faute d'interopérabilité, les fichiers ne peuvent pas toujours être transférés sur un appareil de lecture autre que l'ordinateur : tablette, liseuse, téléphone.

Les modèles économiques (achat, abonnement, location de courte durée... ; titre à titre, bouquet) et les modes d'accès (flux, téléchargement ; limité, illimité...) continuent de se diversifier. Dawsonera et Numérique premium apportent la pratique de la sélection des acquisitions par l'utilisateur (acquisition dirigée par les lecteurs, ou ADL ; *patron driven acquisition*, ou PDA). Notobib utilise le système des jetons et base l'un de ses trois modèles sur l'identification d'un groupe d'utilisateurs – en général, les étudiants d'un cours donné – ayant accès à telle ressource, deux dispositifs que Couperin refuse jusqu'ici de cautionner.

L'accès à une offre de manuels électroniques, pour lesquels une actualisation régulière est attendue, se prête naturellement à une formule d'abonnement. Quant à la consultation en flux (ou *streaming*), elle est aujourd'hui facilitée par l'augmentation de la capacité des réseaux ; cette lecture connectée est souvent une lecture courte, une consultation fragmentée du document, voire une recherche ponctuelle. Pour sa part, le prêt électronique sur un mode « chronodégradable » (effacement du fichier de l'ordinateur du lecteur, au bout du temps de consultation imparti) paraît désormais anachronique, car il ne fait que reproduire dans le domaine virtuel, sans valeur ajoutée, le prêt d'un exemplaire physique.

Certaines plates-formes apportent des services et des fonctions de personnalisation en plus des contenus : par exemple, des étagères virtuelles constituées par l'enseignant (prescription) ou par l'étudiant, ou la possibilité d'annoter, de commenter, de partager...

---

<sup>26</sup> Couperin évoque par exemple l'ABES, le CINES ou la BNF comme possibles tiers de confiance.

## PLATES-FORMES D'EDITEURS

Intitulé	Modèle économique	Mode d'accès
Bibliothèque numérique Dalloz	Abonnement à la base dalloz.fr ou uniquement à la Bibliothèque numérique	Nombre d'accès simultanés limité (50 accès au maximum, selon l'abonnement choisi)
Bibliothèque numérique ENI	Abonnement au bouquet	Nombre d'accès simultanés limité (de 1 à 50)
Classiques Garnier numérique	Abonnement au bouquet ; mais achat d' <i>e-books</i> possible hors négociation Couperin	Illimité
E-library (Elsevier-Masson)	Abonnement au bouquet	Illimité
Harmathèque (L'Harmattan)	Abonnement au catalogue entier, aux bouquets thématiques ou sur mesure ; achat au titre	En abonnement : illimité en flux ; en achat : téléchargement pour prêt chronodégradable (3 prêts simultanés possibles)
Navis et Mémentis (Francis Lefebvre)	Navis : abonnement à la base de données ou au titre. Mémentis : abonnement au titre	Illimité
Lextenso	n.c.	n.c.
Notobib (De Boeck)	Formule Etudiant : achat au titre.  Formule Premium multi-titres (bouquet thématique ou sur mesure) : achat annuel dans la limite de 100 jetons  Formule Campus multi-titres (bouquet thématique ou sur mesure) : accès annuel pour une population définie d'étudiants <sup>27</sup>	Formule Etudiant : téléchargement pour prêt chronodégradable (5 prêts simultanés possibles).  Formule Premium multi-titres : 1 jeton correspond à 1 accès au document, en flux.  Formule Campus multi-titres : accès annuel illimité pour chacun des étudiants de cette population
VitalSource eText (Pearson France)	VitalSource : achat pérenne. eText : achat de l'accès pour une durée de 1 à 3 ans.	VitalSource : téléchargement (avec DRM). eText : accès à la plate-forme.

<sup>27</sup> Il s'agit du cas de prescription par l'enseignant de lectures à ses étudiants.

## PLATES-FORMES D'AGREGATEURS

Intitulé	Modèle économique	Mode d'accès
Cairn <i>E-books</i> (encyclopédies de poche)	Abonnement à un bouquet ; acquisition pérenne obtenue après 5 années d'abonnement consécutives, avec garantie de 10 ans d'accès, moyennant des « frais de maintien » annuels	Illimité
Cyberlibris	Abonnement à un bouquet ; achat au titre	Illimité
Dawsonera	Achat au titre (par crédit : 98% de l'offre ; ou par accès : 2% de l'offre) avec PDA possible ; ou location à la demande du lecteur	Achat par crédit : accès simultanés, crédit annuel de 200 à 400 consultations (selon les éditeurs) de 24H.  Achat par accès : de 1 à 99 accès simultanés, selon les éditeurs.  Location : durée selon l'éditeur, en général de 1 à 3 semaines.  Consultation en flux ; prêt chronodégradable possible (3 semaines au plus)
Numerique premium	Abonnement au bouquet ou au titre ; achat au titre avec PDA possible	Illimité
Numilog	Abonnement au titre ou au bouquet ; achat au titre	Abonnement : 3 accès simultanés.  Achat : téléchargement pour prêt chronodégradable à un seul emprunteur à la fois
Immateriel.fr	Abonnement à un bouquet sur mesure	Illimité

Face à cette diversité et aux inconvénients rencontrés, la CeB a publié « Les 10 commandements à l'éditeur d'*e-books* : pour une offre idéale »<sup>28</sup>, afin d'« exprimer les grandes tendances vers lesquelles pourraient tendre les offres d'*e-books* dans le domaine académique ». Voici les « dix commandements » : faciliter l'accès au contenu, intégrer les usages pédagogiques, assurer l'archivage pérenne et l'accès perpétuel, offrir un contenu accessible aux budgets des bibliothèques, développer des services centrés sur l'utilisateur, offrir l'accès le plus large aux contenus, publier des éditions récentes, fournir des statistiques d'usage, libérer les usages, innover/expérimenter en partenariat.

<sup>28</sup> <http://www.couperin.org/services-et-prospective/ebook/les-10-commandements>

Au final, la principale valeur ajoutée du format numérique consiste dans l'accès illimité – lorsqu'il est possible et autorisé. En particulier, d'un manuel électronique, on attend qu'il permette de répondre aux pics d'usage dans les périodes où toute une cohorte d'étudiants souhaite accéder simultanément au même ouvrage (exercice, examen...).

Une des préoccupations premières du consortium Couperin – et des établissements – porte sur les coûts des offres de livres numériques (frais d'accès, licence, abonnement proprement dit), coûts qui pénalisent leur diffusion, dans un contexte de contraction des moyens budgétaires des établissements. Ceux-ci cherchent également à préserver des collections papier au bénéfice des étudiants qui demeurent souvent attachés à ce support notamment pour une lecture suivie<sup>29</sup>. Si dans certains cas, le livre numérique est acquis en substitution d'un exemplaire imprimé, il l'est aussi souvent en complément du livre physique, en particulier pour apporter des accès supplémentaires lors des pics d'utilisation ; dans ce cas, les coûts d'acquisition viennent donc s'additionner.

En l'absence d'un régime de « droit de prêt » équivalent ou similaire à celui qui régit le prêt de livres imprimés, la licence légale en matière de livre numérique se traduit par ces modèles économiques très divers que constituent les licences d'usage établies par les fournisseurs, lesquels font payer les surcoûts directement par les établissements. Ainsi, « par facilité, on peut définir (le droit de prêt) comme l'ensemble des contraintes pesant sur la mise à disposition par une bibliothèque d'un livre électronique, soit en restreignant sa durée d'accès dans les collections ou lors de la consultation, soit justifiant un surcoût lors de l'acquisition »<sup>30</sup>. Certes, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé que le prêt à un lecteur unique, sur une durée limitée, d'un fichier numérique ne différait pas du prêt d'un exemplaire papier et pouvait donc relever du droit de prêt instauré pour les documents imprimés<sup>31</sup>. Mais cette décision concerne les fichiers téléchargeables à partir du serveur d'une bibliothèque, situation très rare en France où, qu'il s'agisse d'abonnement ou d'achat, ce qui est acquis n'est ordinairement qu'un droit d'accès à un contenu. En regard de la propriété intellectuelle, on constate qu'il n'y a pas de réelle propriété par un établissement du contenu qu'il a pourtant « acheté » : pas de détention du fichier, voire, comme dans PNB, perte programmée de l'accès à ce fichier. PNB prévoit par ailleurs une rémunération des ayants-droit à l'acte, à la transaction, disposition que le législateur a choisi d'écarter pour le prêt du livre imprimé au profit d'une perception forfaitaire basée sur le nombre d'inscrits en bibliothèque publique, aux frais de l'Etat, et sur les dépenses d'acquisition des bibliothèques pratiquant le prêt, aux frais des fournisseurs.

La question du « droit de prêt numérique », qui concerne du reste tous types de bibliothèques, justifierait donc une convergence des analyses et une prise de position commune des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Culture, de façon à préserver à la fois les intérêts des ayants-droit et, *in fine*, à travers les établissements d'enseignement, ceux des usagers. Comme l'exprime le consortium Couperin, « une clarification légale de la notion de droit de prêt est nécessaire. Faute d'harmonisation entre le droit de prêt papier et le droit de

---

<sup>29</sup> Dans l'étude menée par le JISC, 5% seulement des usagers ont lu sur écran un livre entier.

<sup>30</sup> Sébastien Respingue-Perrin, article cité.

<sup>31</sup> Arrêt de la CJUE (3<sup>e</sup> chambre) le 10 novembre 2016, dans l'affaire C-174/15 ; communiqué de presse n°123/16 du même jour.

prêt numérique, les bibliothèques sont exposées à des surcoûts disproportionnés ». Le consortium Couperin propose dès lors « une réflexion d'ensemble sur l'adaptation du droit de prêt à l'environnement numérique pour lever les réticences des auteurs au prêt en bibliothèque. Couperin souhaite par ailleurs que les tarifs des éditeurs soient rendus publics dans le respect des mesures prévues par la loi sur le prix du livre numérique »<sup>32</sup>. La retenue actuelle ne peut que pénaliser la diffusion de l'offre éditoriale et, par contrecoup, favoriser celle de ressources pédagogiques libres.

Les choix financiers et de politique documentaire des établissements sont d'autant plus complexes que la mesure des usages des livres numériques n'est souvent pas chose aisée :

- hétérogénéité de ce qui peut être mesuré dans l'utilisation d'un ouvrage numérique : accès au livre ou à un chapitre ou à un autre élément, temps minimal passé sur le fichier pour que son usage puisse être valablement comptabilisé etc.
- inadaptation de la norme COUNTER au livre numérique
- parfois, absence de statistiques de la part des fournisseurs ou non-conformité des chiffres fournis à la norme COUNTER
- parfois, doutes sur la réalité des statistiques communiquées par les fournisseurs.

Un outil d'analyse des *logs* de connexion aux ressources numériques, le logiciel libre ezPAARSE<sup>33</sup>, développé par l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) qui porte le projet avec Couperin et l'université de Lorraine, est en cours de déploiement dans les établissements volontaires. Il permet de disposer d'éléments statistiques produits en interne, à la fois sur les volumes globaux d'accès aux ressources mais aussi sur « qui consulte quoi » grâce au lien (anonyme) entre la connexion et le profil de l'utilisateur donné par l'annuaire LDAP. EzPAARSE utilise le *script* établi pour chaque plate-forme de fournisseur. Pour l'instant, l'application est peu ou pas utilisée pour mesurer l'accès aux livres numériques. Il faut souhaiter qu'elle puisse être employée dès que possible pour ce type de ressources également. L'université de La Réunion, par exemple, commence à l'utiliser dans le cadre de son projet « Des *e-books* pour la licence »<sup>34</sup>. EzPAARSE peut être « branché » sur l'application AGIMUS-NG qui mesure les usages numériques au sein des établissements. La collecte nationale des productions d'ezPAARSE permettra d'alimenter une synthèse statistique dénommée ez-MESURE sur le site de Couperin.

Globalement, toutefois, l'usage du livre numérique paraît à ce jour demeurer modeste, notamment faute de prescription. Il serait du reste intéressant, lorsque le nombre d'accès à une ressource est limité, de connaître le cas échéant le taux de rejet, autrement dit de tentatives de connexion non abouties en raison d'un nombre d'accès autorisé insuffisant à un instant donné.

---

<sup>32</sup> Communiqué du consortium Couperin en date du 27 juin 2016.

<sup>33</sup> PAARSE = Progiciel d'Analyse des Accès aux ResourceS Electroniques.

<sup>34</sup> Cf. 5.6.3.

### **3.3. Une prescription enseignante souvent absente ou faible**

Tout montre que l'usage du livre numérique ne peut croître que par la prescription des enseignants et autres formateurs, selon un éventail qui va de la recommandation à l'obligation. L'étudiant est en effet couramment décrit comme « utilitariste » – sans bien sûr que l'on puisse en faire un cas général – et suivrait donc la plupart du temps les consignes sans prendre d'initiatives autres, situation qu'il a vécue pendant ses années de lycée. Déjà économe de son temps et de ses efforts dans ses lectures sur papier – on voit le succès des formats courts –, il ne sera guère enclin à lire longtemps sur écran, d'où l'intérêt des livres numériques découpés en chapitres segmentés et d'où également le succès de la lecture d'articles.

Or la prescription par les enseignants ne va pas de soi de façon générale : on connaît la difficulté traditionnelle des bibliothécaires à obtenir des bibliographies de la part des professeurs, et ces listes une fois obtenues sont souvent composées majoritairement de références à des ouvrages relativement anciens. On observe du reste une réticence de l'enseignant envers le manuel ou le cours élaboré par un autre. Et même, donner à lire son propre manuel ou son propre cours, c'est potentiellement courir le risque de la désertion estudiantine en présentiel. Plus profondément, ce qui est en jeu, c'est sans doute la place du manuel dans l'enseignement, plus largement la place de la lecture en marge du cours du professeur et plus précisément la modalité d'enseignement traditionnelle du cours magistral : l'étudiant a-t-il besoin de lire au-delà du cours de l'enseignant ? Suivre le cours est-il suffisant ? La réponse serait à moduler selon les disciplines.

S'ajoute, pour ce qui est du passage au support numérique, le manque d'intérêt d'un nombre relativement important d'enseignants pour ces nouveaux outils et usages, manque d'intérêt qui pourrait parfois s'expliquer par une insuffisance – sinon une absence – de sensibilisation, de formation et d'accompagnement. Or il est certain que, sans la mobilisation des enseignants, l'usage de ressources numériques dans le premier cycle universitaire ne pourra pas connaître un essor. Il existe certes des enseignants convaincus, voire passionnés et militants, pour un usage devenu naturel des méthodes et des pratiques intégrant le numérique, ressources documentaires incluses, dans la pédagogie, mais, en dépit de l'action volontariste des vice-présidents (VP) d'université en charge des Technologies de l'information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), des services d'accompagnement à l'usage de ces technologies dans l'enseignement et des services communs de documentation, une avant-garde de formateurs convaincus peine souvent à entraîner une majorité peu investie dans ce champ.

Pourtant, pour ses utilisateurs, le livre numérique présente des avantages réels, qui font supposer qu'il est susceptible de favoriser la réussite étudiante : accès à distance, disponibilité permanente, accès simultanés (dans les limites autorisées par la licence du fournisseur), mise à jour théoriquement facilitée (si le fournisseur joue le jeu du remplacement de l'édition devenue obsolète), accessibilité à la documentation pour des étudiants en situation de

handicap<sup>35</sup> ou empêchés<sup>36</sup>... Les travaux du groupe Manum et de l'ONES ont montré que l'enseignant est pour sa part intéressé à trouver facilement en ligne les ressources documentaires utiles à la confection de ses dossiers de cours et de ses travaux dirigés (TD). L'objectif à poursuivre serait donc de créer dans l'ENT de l'établissement, au sein de la plateforme pédagogique Moodle (ou équivalente), l'écosystème pédagogique et documentaire dont enseignants et enseignés ont respectivement besoin, qui créerait le lien entre les activités pédagogiques et les ressources documentaires utiles et serait l'instance de prescription<sup>37</sup>.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur (MIPNES) en 2016, plusieurs projets mènent actuellement des expérimentations autour de la prescription de livres numériques par des enseignants<sup>38</sup>.

### 3.4. De nombreuses ressources éducatives libres

Si le SNE souligne que l'édition de ressources pédagogiques implique des compétences professionnelles spécifiques, et dénonce la priorité qu'accorderait l'Etat, à grands renforts de moyens, à une édition publique, il n'en demeure pas moins que l'offre numérique éditoriale coexiste désormais avec une production académique nourrie. Celle-ci est parfois le fait d'un enseignant sur son site personnel, d'un établissement sur le site institutionnel (par exemple par l'enregistrement de cours) ou peut encore relever d'autres initiatives. C'est ainsi que le rapport d'activité 2016 du consortium Couperin indique que la CeB « prendra attache auprès de différents partenaires (MIPNES, UNR) afin d'étudier la possibilité de développer une offre de livres électroniques dans l'enseignement supérieur » et que, « le cas échéant, des appels à projet pourraient être lancés » pour produire ces livres « nativement numériques » à partir de contenus libres de droits<sup>39</sup>.

---

<sup>35</sup> L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap permet aux organismes agréés de réaliser des versions adaptées, soit par leurs propres moyens (agrément 1), soit en recourant aux fichiers numériques des éditeurs par le biais d'une procédure sécurisée sur la plateforme PLATON (Plate-forme sécurisée de Transfert des Ouvrages Numériques) de la BNF (agrément 2). Outre les associations et organismes divers qui peuvent remplir ce rôle au profit d'étudiants, on relève, dans la liste des organismes titulaires de l'agrément 1 à la date du rapport, douze universités et/ou leur SCD, un IEP et le GIP BULAC ; sept universités et/ou leur SCD sont en outre titulaires de l'agrément 2. Par ailleurs, des travaux de normalisation en cours au sein du SNE visent la « production d'ePub nativement accessibles aux publics empêchés de lire », soit des fichiers au format ePub3 permettant la synthèse vocale ou la lecture sur clavier braille.

<sup>36</sup> En particulier, il conviendrait d'expérimenter, en partenariat avec une université et des fournisseurs prêts à s'impliquer, l'accessibilité d'offres de livres numériques au profit de personnes détenues dans des établissements pénitentiaires et inscrites dans un cursus de formation, moyennant, pour raisons sécuritaires, les bridages nécessaires sur le réseau informatique et l'inactivation des éventuels liens hypertexte.

<sup>37</sup> Des écoles, de commerce ou d'ingénieurs, ont d'ores et déjà fait développer sur mesure ce type de plateforme, par des prestataires de divers types (éditeur, société de services...). Par exemple, la *start-up* TEA-The Ebook Alternative a rendu compte, lors de la 8<sup>e</sup> JLE, de son expérience avec le CNAM, sous le titre « Diffusion, lecture et partage d'ebooks au service de l'enseignement supérieur » : <https://jle2016.sciencesconf.org/resource/page/id/1>

<sup>38</sup> Cf. 5.6.

<sup>39</sup> Une voie d'avenir peut aussi être tracée par le manuel collaboratif, comme celui de l'association Sesamath pour l'enseignement scolaire, ou encore le cas américain évoqué par Benoît Epron lors de la 8<sup>e</sup> JLE : « Un manuel universitaire numérique : comment faire ? Réflexions à partir de l'exemple *The Discipline of Organising* ».

A l'heure actuelle, ce sont les huit Universités numériques thématiques (UNT)<sup>40</sup> qui fournissent la matière la plus abondante en apportant la majorité des 34 000 ressources recensées sur le site sup-numerique.gouv.fr, « le portail du numérique dans l'enseignement supérieur ». Mises en place progressivement de 2005 à 2007, les UNT ont pour mission de favoriser, dans leurs disciplines respectives, la conception, la valorisation, la production et la mise à disposition de tous les étudiants et enseignants, d'un ensemble cohérent d'outils et de ressources numériques utiles dans les formations, labellisées et produites par des enseignants des établissements partenaires. L'objectif est de produire des ressources de formats variés, du « grain » au cours complet, afin que les enseignants puissent trouver là des éléments pédagogiques directement utilisables.

Comme le souligne le rapport que leur a consacré l'IGAENR en 2016<sup>41</sup>, les UNT ont régulièrement essuyé des critiques quant à leur mode de fonctionnement, leur faible notoriété et l'usage insuffisant de leurs productions. De surcroît, suite à « la vague et la vogue des MOOCs<sup>42</sup> » à partir de 2012, les UNT ont « pu estimer qu'elles avaient vocation à disparaître progressivement » ; mais la vague est retombée, d'autant que les MOOCs sont « peu utiles et peu employés en formation initiale ».

Les rapporteurs affirment que, « certes améliorable, le bilan des UNT est très loin d'être négligeable », avec en particulier la production de ressources très complètes dans certaines disciplines. D'autre part, le modèle des UNT, outils de collaboration et de mutualisation, « paraît toujours valide ». Il est toutefois nécessaire que l'Etat clarifie les « objectifs nationaux » qu'il assigne à ces opérateurs et prévoie les moyens budgétaires nécessaires au développement de cette politique ; mais aussi que soit menée « une forte politique de communication destinée à faire connaître les productions des UNT auprès des publics-cibles ». L'acteur principal à atteindre est l'enseignant-chercheur : « sans son concours et sa prescription, les efforts des UNT resteront vains », leur action demeurera « confidentielle ». Il faut aussi « continuer à créer des postes d'ingénieurs pédagogiques » et « s'appuyer sur les SCD comme relais des banques de ressources numériques ».

La mission propose que les UNT soient dès lors chargées de la « production de ressources de base exhaustives pour la licence » et de la « production d'outils d'accompagnement et de réussite des étudiants en licence ».

Prenant la suite et s'appuyant sur le rapport de l'IGAENR, l'AMI lancé par la MIPNES en 2016 énonce que « les Universités Numériques Thématiques sont au coeur de l'écosystème numérique de formation » et rappelle la stratégie ministérielle qui « leur donne un rôle central dans la production, la valorisation, l'accompagnement aux usages des ressources éducatives libres (REL) ».

---

<sup>40</sup> AUNEGE (Economie-gestion), UNESS (Santé-sport), UNISCIEL (Sciences), UNIT (Sciences de l'ingénieur-technologie), UNJF (Droit-sciences politiques), UOH (Sciences humaines et sociales-langues-arts), UVED (Environnement-développement durable), IUT en ligne.

<sup>41</sup> *Les universités numériques thématiques*, rapport n°2016-032 de l'IGAENR (mai 2016), coordonné par Jean Delpech de Saint-Guilhem.

<sup>42</sup> MOOC = *Massive open online course*, ou Formation en ligne ouverte à tous (FLOT) ou Cours en ligne ouvert et massif (CLOM).



Quelle place dès lors réserver à l'offre numérique éditoriale face à, ou à côté de, l'offre académique ? Cette dernière a pour elle de pouvoir moduler le « grain » des ressources pédagogiques en sorte de constituer des réservoirs de matériaux utilisables par l'enseignant (exercices, cartes, schémas, animations...), et aussi de pouvoir élaborer des ressources innovantes, telles que des manuels interactifs, sans préoccupation de rentabilité économique – même si le rapport entre coûts consolidés et usages se doit d'être pris en compte. Quant à la production et la diffusion d'un cours complet, quelle pourrait être la plus-value apportée par les éditeurs privés dans le cadre d'une relation profondément renouvelée avec les enseignants-auteurs ? Ces derniers constituent naturellement la charnière entre les deux offres et leur positionnement est à interroger : s'ils peuvent trouver un avantage matériel et un gain de notoriété dans l'écriture de manuels pour un éditeur commercial, ils sont aussi susceptibles de produire des ressources libres.

En tout état de cause, les invitations à travailler avec les éditeurs privés ne manquent pas. Henri Isaac formulait cette préconisation en 2008 dans son rapport sur « L'université numérique » : « Une politique de partenariat [des UNT] avec des éditeurs privés devra être étudiée afin d'améliorer la qualité des ressources et leur nombre ». La Mission numérique pour l'enseignement supérieur (MINES) puis la MIPNES ont été conviées aux travaux de l'ONES. De même, les rapporteurs de l'IGAENR sur les UNT recommandent de « faciliter le lien avec les éditeurs privés ». L'AMI lancé par la MIPNES en 2016 met en avant les UNT, mais évoque également la possibilité de projets mettant en œuvre des « *e-books* d'éditeurs » ; toutefois, si certains projets lauréats dans l'axe 4<sup>43</sup> recourent aux deux types d'offres, il s'agit de les faire coexister et non de les lier. On voit d'ailleurs mal aujourd'hui, de façon générale, comment aller au-delà d'une éventuelle articulation de ces offres, voire d'une hypothétique répartition des rôles, la MIPNES rappelant du reste que « toute ressource produite avec le soutien du MENESR<sup>44</sup> doit être libre et accessible ». Il conviendrait sinon d'instaurer des modèles innovants : par exemple, rétribuer un éditeur pour sa contribution à la production d'une ressource libre.

Hors de toute coopération entre sphères publique et privée, l'accès aux ressources éditoriales pourrait être favorisé par l'acquisition de livres numériques – ou l'abonnement ? – en « licence nationale » ou encore par l'application aux ressources pédagogiques du modèle du libre accès (*open access*) obtenu par « libération des droits » après indemnisation collective (*crowdsourcing*) des ayants-droit... Il est vrai cependant que les manuels, qui ont vocation à être mis à jour, se prêtent assez mal à un dispositif d'acquisition pérenne.

## 4. Facteurs favorables

Comme le soulignait ci-dessus Henri Isaac, le secteur privé peut faire valoir sa compétence et son savoir-faire en matière d'édition, le métier d'éditeur, la labellisation par une marque, à quoi on peut ajouter la capacité à créer de nouveaux contenus, outils et services dans l'univers numérique. Par ailleurs, les pouvoirs publics s'efforcent de préserver ce qu'il reste de l'édition

---

<sup>43</sup> L'axe 4 de l'AMI s'intitule : « Production/éditorialisation de ressources pédagogiques et accompagnement de leurs usages ».

<sup>44</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

universitaire française, même si en l'occurrence le risque ne vient pas, du fait de la langue, de l'édition anglo-saxonne. Mais d'autres facteurs peuvent jouer en faveur de la diffusion de l'offre numérique éditoriale.

#### 4.1. Les efforts des établissements pour informer et former

Le scénario le plus favorable est évidemment celui où tous les acteurs d'un établissement œuvrent ensemble à favoriser la diffusion du livre numérique : gouvernance et notamment le VP en charge du numérique, service TICE, service informatique, service commun de documentation, et bien sûr les enseignants qui doivent connaître l'offre disponible pour en être les premiers communicants et prescripteurs. Au sein-même du SCD, il convient que tous les agents soient partie prenante, soient convaincus et que le champ du numérique ne soit pas séparé de la documentation papier.

La priorité pour le SCD consiste à signaler les livres numériques – ressources invisibles par nature et souvent méconnues du public –, et à mettre en place les outils pour les rechercher, d'autant plus que l'offre est morcelée et dispersée sur des plates-formes diverses et hétérogènes. Ce signalement n'est souvent pas une tâche aisée, pour des raisons multiples : quantités à traiter, difficultés d'automatisation de la tâche, difficultés à récupérer métadonnées et notices – et de bonne qualité – de la part de certains fournisseurs, fluctuation des contenus des bouquets...<sup>45</sup> Pour certains ensembles, le signalement au catalogue pourra se faire de façon automatique grâce à l'intégration dans le Système universitaire de documentation (SUDOC) de la totalité des notices. L'insertion dans la notice du catalogue local d'un lien direct vers le contenu du livre rendra le meilleur service à l'utilisateur.

Les portails des établissements et/ou des SCD permettent aussi de faire connaître les ressources disponibles, notamment par le truchement d'un outil de découverte (*discovery tool*) qui va interroger, outre le catalogue et d'autres réservoirs, les diverses plates-formes dès lors qu'elles sont bien référencées dans la base de connaissances liée à l'application – la CeB recommande ainsi aux fournisseurs l'« export systématique des métadonnées des collections vers les index des *discovery tools* ». Parfois, une liste de type « A to Z » permet de réunir l'offre éclatée et d'en donner une vue globale.

Parmi les actions de communication, de médiation et de valorisation possibles autour de l'offre de livres numériques et lui conférant de la visibilité, figure la « rematérialisation » de cette documentation immatérielle. Il est ainsi possible de la faire exister au milieu des collections physiques, par exemple sous la forme de boîtiers-fantômes, de stickers sur les exemplaires imprimés, de QR-codes... Le SCD de l'université de Bretagne occidentale déploie pour sa part en salles de lecture, dans le cadre de l'AMI de la MIPNES, de grands écrans tactiles destinés à faire connaître les ouvrages du bouquet Cairn et permettant de recevoir le lien d'accès au texte intégral des documents sélectionnés (projet « Manivelle »)<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> Comme indiqué plus haut (partie 3), parmi les 80 établissements ayant répondu à la question « Y a-t-il des freins aux acquisitions de livres électroniques ? », contenue dans l'enquête sur les *e-books* diffusée par Couperin au printemps 2017, ce sont 37,5 % d'entre eux qui évoquent les « difficultés du signalement », 8,75 % les « difficultés pour récupérer les notices chez l'éditeur » et 7,5 % des « notices fournies par l'éditeur de mauvaise qualité ».

<sup>46</sup> Cf. 5.6.4.

Des projets existent aussi dans certains établissements visant à mettre à disposition des étudiants des tablettes pré-chargées de ressources cohérentes sur une thématique.

La connaissance et l'usage des livres numériques passent aussi par la formation des étudiants dans le cadre des enseignements et ateliers portant sur les compétences informationnelles, incluant la recherche de la documentation numérique.

C'est globalement « l'intégration du livre électronique dans l'écosystème de l'établissement » – pour reprendre l'intitulé de la 6<sup>e</sup> JLE organisée par Couperin en 2012 –, et la multiplication des accès, qui donneront toutes leurs chances aux *e-books*. Les ENT, et leurs briques pédagogiques, sont des outils stratégiques de promotion et de développement du livre numérique, et ce d'autant plus dans le cadre d'une prescription enseignante – par exemple par la mise en ligne de la bibliographie du cours, les références apparaissant en liens hypertexte, donc « cliquables » immédiatement, si du moins les versions numériques existent et sont disponibles. Les ouvrages peuvent ainsi être valorisés et rendus facilement accessibles dans des environnements pédagogiques et documentaires adaptés à chaque filière et année d'étude. Le projet « Ioké » de l'université Lille 1, qui associe dans le cadre de l'AMI de la MIPNES le SCD (LILLIAD) et le Service Enseignement Multimédia (SEMM), ambitionne ainsi de « pousser » vers l'étudiant, sur la plate-forme des sujets d'examen et des cours en ligne, des ensembles (ou *sets*) disciplinaires composés de ressources pédagogiques des UNT et de la plate-forme Cyberlibris adaptées à son profil<sup>47</sup>.

L'université de technologie de Troyes témoigne de l'efficacité de la plateforme pédagogique de l'établissement pour accroître l'usage du livre numérique : la mention sur Moodle de trois ouvrages recommandés (dont deux provenant de Cyberlibris), signalés par leur couverture « cliquable », a généré un pic de consultations : plus de mille en deux mois<sup>48</sup>.

## 4.2. L'opportunité de l'innovation pédagogique

Après la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui a placé l'innovation pédagogique reposant sur les outils numériques au cœur du renouveau des universités, la loi « Pour une République numérique » du 7 octobre 2016 a rappelé la nécessité d'intensifier la « pédagogie numérique ». Le postulat est donc bien que l'usage des nouvelles technologies est de nature à favoriser la réussite étudiante.

Le renouvellement des pratiques pédagogiques, porté par les VP Formation et les VP TICE, cherche ainsi à s'appuyer principalement sur le numérique et les innovations qu'il permet. S'ajoute la préoccupation de tisser davantage encore les liens entre pédagogie et offre documentaire.

Avec la perspective d'une autonomisation croissante de l'étudiant, d'autant plus dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur, les expérimentations du type « classe inversée » se fondent largement, d'une part sur la lecture, d'autre part sur le numérique, en

---

<sup>47</sup> Cf. 5.6.2.

<sup>48</sup> Cité par Mélanie Le Torrec, *Livre numérique : l'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire ? Comparaison France Etats-Unis*, mémoire d'étude pour le Diplôme de conservateur des bibliothèques, ENSSIB, janvier 2014, p.83.

visant une configuration optimale où tous les apprenants auraient accès simultanément aux mêmes ressources ; les lectures effectuées par l'étudiant précèdent alors l'échange avec l'enseignant. C'est aussi cette conception qui porte les projets de « centres d'apprentissage » (*learning centers*) qui apparaissent de plus en plus nombreux dans, ou en lien avec, les bibliothèques universitaires.

Ce contexte favorise donc le recours à l'offre numérique éditoriale existante et disponible et devrait accroître son usage. L'enseignement à distance (*e-learning*) peut tirer également un grand profit de ces ressources accessibles en ligne, tout comme la formation continue et plus largement la « formation tout au long de la vie ».

## 5. Quinze ans de projets

Il paraît opportun d'établir une chronologie des différentes instances qui, depuis le début des années 2000, ont réfléchi, enquêté et présenté des propositions en matière d'offre numérique éditoriale, et notamment de livre numérique, pour les étudiants du premier cycle – et leurs enseignants. Ces projets se sont généralement inscrits dans des programmes nationaux : Campus numérique, Université numérique en région (UNR), programme Investissements d'avenir (PIA), AMI de la MIPNES. La filiation de certains est manifeste vis-à-vis du projet Manum, qui fait figure de fondateur.

### 5.1. Manum (2001-2003)

« Projet expérimental de bibliothèque numérique pour les étudiants en sciences humaines et sociales », Manum – comme « manuels numériques » – a été sélectionné à l'issue du second appel d'offres du programme des Campus numériques. Il ne s'agit toutefois pas, à proprement parler, d'un projet d'enseignement à distance, « mais plutôt d'un projet de nature transversale qui peut *a priori* intéresser tous les projets "Campus numériques" puisqu'il traite des ressources documentaires (manuels et documents associés) nécessaires aux études de premier cycle »<sup>49</sup>. Piloté par le responsable du centre de documentation de l'IEP de Grenoble, le groupe de travail a réuni des établissements d'enseignement supérieur, deux laboratoires de recherche (dont celui de l'ENSSIB) et plusieurs éditeurs privés. Monde académique et monde éditorial voulaient unir leurs efforts afin de réussir, par l'inscription dans les pratiques pédagogiques, le développement de la documentation numérique et de ses usages.

Le groupe Manum a cherché à prendre en compte le mode de fonctionnement des établissements français et le comportement des enseignants des disciplines concernées en

---

<sup>49</sup> Pierre Le Loarer (dir. scientifique), Marc Minon (réd.), Benoît Epron, Dominique Gillerot, Eric Neu, Jean-Michel Salaün et Jean-Baptiste de Vathaire (collab.), *Manum, projet expérimental de bibliothèque numérique pour les étudiants en sciences humaines et sociales : rapport d'activité*, mai 2003. Cf. aussi : Marc Minon, « Manum, Manuels numériques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 49 (2004), n°3, p. 44-48 (disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-03-0044-008>) ; Théodora Balmon, Danièle Becdelièvre, Nathalie Clot et Gildas Illien, *Manum, le manuel numérique pour les sciences sociales*, rapport de recherche pour le Diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, juin 2002 (disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/843-manum-le-manuel-numerique-pour-les-sciences-sociales>)

premier cycle, soulignant l'« extrême réticence manifestée par la plupart des enseignants face à l'emploi de manuels », par « attachement à leur indépendance pédagogique », « volonté de faire apparaître leur cours comme l'expression d'un travail personnel » ou encore « souci de ne pas vider les salles de cours ». En revanche, la pratique majoritaire identifiée par Manum en premier cycle était la distribution de photocopies ou de dossiers de TD, composés à la fois de photocopies de ressources éditoriales protégées, de documents libres de droit et de notes propres aux enseignants ou aux chargés de TD, sans qu'il y ait, hormis principalement en droit et en gestion, de corpus standardisé de documents d'un enseignant à l'autre dans une même discipline, mais au contraire une très grande diversité.

Dans ce contexte, promouvoir efficacement l'usage de documentation numérique, et notamment de productions éditoriales, à l'université, revenait à susciter et favoriser la numérisation des photocopies et des dossiers de TD et à remplacer ainsi le support papier en apportant tous les avantages du numérique. Pour ce faire, une « bibliothèque numérique » devait être mise à la disposition des enseignants, sous la forme d'une vaste base documentaire agrégeant des ressources variées et offrant une recherche en texte intégral : ressources éditoriales – avec possibilité d'en extraire des parties – aussi bien sous la forme de monographies, manuels, ouvrages de référence que revues et presse ; ressources officielles ou libres de droits. L'enseignant pourrait y ajouter ses propres documents et notes, et dans tout ce réservoir sélectionner des éléments pour constituer photocopies ou dossiers à distribuer. Des outils techniques seraient fournis pour lui faciliter la création et la gestion de ces ensembles. Les contenus seraient ainsi accompagnés de services.

Il s'agissait donc d'un projet fédérateur, multi-éditeurs, offrant un accès centralisé et simultané à un grand nombre de ressources éditoriales, en interopérabilité avec les intranets universitaires, les plates-formes d'*e-learning* et les ENT. Les documents éditoriaux constituant la base initiale seraient sélectionnés, pour chaque discipline, par des groupes réunissant éditeurs et universitaires ; un enseignant pourrait également demander par la suite l'adjonction des ressources éditoriales supplémentaires dont il aurait besoin. La base serait également accessible aux étudiants – qui disposeraient eux aussi de services, comme la possibilité de créer des dossiers personnels – même s'il est apparu au groupe Manum qu'une bibliothèque numérique s'adressant aux étudiants devait prioritairement être conçue comme un outil répondant aux besoins pédagogiques de leurs enseignants. La rémunération des ayants-droit serait prise en charge par les établissements, sur le modèle B2B et selon une tarification modulée en fonction du nombre d'étudiants utilisateurs, Manum cherchant à trouver « un juste équilibre » entre les intérêts respectifs et donc à « maintenir dans des limites acceptables » les montants demandés aux établissements.

Les documents finaux de Manum, à la fin de l'année 2003, constatant que « le développement de " bibliothèques numériques " de documents à finalités pédagogiques constitue un enjeu essentiel », appellent à « une action volontariste à la fois des pouvoirs publics, des établissements d'enseignement et des maisons d'édition concernées » et invitent à « développer dans les meilleurs délais, si possible pour la rentrée 2004, un tel service de " bibliothèque numérique " ». L'objectif était d'aboutir dans un délai de trois à quatre ans à la constitution d'un corpus d'au moins 5000 documents numériques en langue française, couvrant toutes les disciplines des sciences humaines et sociales : ouvrages, périodiques

(presse quotidienne, magazines, revues), bases de données. La première des trois phases prévues devait durer sur dix-huit mois à compter de janvier 2004 et concerner trois disciplines (sciences économiques, sciences politiques, histoire) et une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur, le tout pour un budget estimé entre 1,1 et 1,4 M€. Une « structure juridique sans but lucratif » était projetée, « chargée de développer – ou de superviser le développement – et de gérer le service ainsi envisagé ».

Plusieurs acteurs du groupe Manum considèrent aujourd'hui encore que les études réalisées dans ce cadre ont tracé la voie et qu'il conviendrait d'y revenir et de mettre en œuvre les propositions qui avaient été alors formulées.

## **5.2. Université numérique en région Bretagne, ou UNRB (2005-2006)**

De février 2005 à décembre 2006, les SCD de Bretagne ont mené de concert un projet expérimental de mise en ligne de livres électroniques en langue française, dans le cadre du projet global d'Université numérique en région Bretagne<sup>50</sup>, afin de permettre aux 72 000 étudiants de la région d'accéder à distance à un fonds partagé d'ouvrages en se connectant à leur ENT. Il s'agissait d'une part d'acquérir des titres existant chez des éditeurs ou des agrégateurs – en les incitant à faire évoluer leurs modèles pour les adapter aux besoins des BU –, d'autre part de « remédier aux insuffisances de l'offre commerciale en langue française, en tâchant de convaincre les éditeurs de proposer un choix d'ouvrages plus riche et mieux adapté aux besoins des étudiants ».

C'est ainsi, notamment, qu'a été souscrit un abonnement à la collection des *Mémentis* de l'éditeur Francis et Taylor et qu'ont été acquis, « de façon pérenne ou semi-pérenne<sup>51</sup> », 350 titres français ou anglais de l'agrégateur américain OCLC-NetLibrary. En revanche, « les propositions des agrégateurs Cyberlibris et Numilog, quoique très riches en ouvrages français, n'ont pu être retenues. Le premier présentait des tarifs trop élevés ; le second, un modèle inadéquat, dont les défauts majeurs étaient d'une part l'impossibilité de mettre en partage les livres entre les bibliothèques, d'autre part le système jugé anachronique du " prêt électronique " calqué sur l'emprunt des ouvrages papier ».

Quant au second axe de la démarche, « les établissements partenaires du projet ont élaboré chacun dans ses disciplines une liste commune de suggestions de titres, disponibles à la vente ou épuisés », avant que l'UNRB n'adresse, en novembre 2005, cette liste aux quarante-quatre éditeurs concernés à qui il était proposé de négocier « l'achat, la numérisation et la diffusion au format électronique » d'ouvrages de leur catalogue. Les échanges qui se sont alors établis avec certains éditeurs et avec le Groupe universitaire du SNE n'ont pas permis d'aboutir à l'élargissement de l'offre numérique éditoriale. Le coordinateur de l'action « Livres électroniques » pour l'UNRB relève que, « quelques mois après cette rencontre, en mars

---

<sup>50</sup> Laurent Jonchère, « Des livres électroniques pour les étudiants : une action de l'Université numérique en Région Bretagne », *BBF*, 2007, n° 6, p. 28-33 (disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0028-005>). Le rapport final de l'action est consultable : [http://partages.univ-rennes1.fr/files/partages/Services/SCD/SiteWeb/livre\\_elec/RapportUNRB2006.pdf](http://partages.univ-rennes1.fr/files/partages/Services/SCD/SiteWeb/livre_elec/RapportUNRB2006.pdf)

<sup>51</sup> En effet, « les premières acquisitions NetLibrary effectuées en 2005 correspondent à des abonnements, mais qui se transforment au bout de trois ou quatre années en acquisitions perpétuelles ».

2006, au Salon du livre, lors d'un débat sur les bibliothèques numériques, [le président du Groupe universitaire du SNE] prenait acte du retard pris par l'édition française dans le domaine du numérique, mais dénonçait à ce titre la mauvaise volonté de l'État en matière de financement et d'aide à la numérisation. Il reprochait également aux universités de vouloir obtenir la gratuité de la reproduction électronique des ouvrages encore sous droits<sup>52</sup>. L'UNRB a alors écrit, en mai 2006, au SNE « pour mieux souligner ses intentions et éviter les erreurs manifestes d'interprétation ». Au mois d'octobre suivant, le SNE était représenté à la 3<sup>e</sup> JLE organisée par Couperin à Rennes.

Le coordinateur de l'action concluait dans sa synthèse en septembre 2007 : « sans nouvelle depuis, on constate cependant, à la lecture de la presse professionnelle, que la réflexion des éditeurs français évolue : ils semblent enfin accepter le passage au numérique comme inévitable ». Ou encore : « à l'issue d'une longue et patiente négociation, [les SCD de Bretagne] auront contribué à faire avancer la réflexion des éditeurs sur la nécessité de proposer une offre nationale de livres électroniques en français répondant aux besoins d'un public universitaire ».

### **5.3. Observatoire numérique de l'enseignement supérieur, ou ONES (depuis 2010)**

Hébergé par l'ENSSIB qui met à disposition un conservateur pour partie de son temps, l'ONES est une plateforme de collaboration, à la gouvernance paritaire, entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le SNE, dotée d'un comité de pilotage incluant également la Conférence des présidents d'université (CPU), l'ADBU, l'Association nationale des services TICE et audiovisuels de l'enseignement supérieur (ANSTIA), le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), le GFII, l'ENSSIB et quelques enseignants-chercheurs. L'ONES est chargé de « recueillir des données pertinentes pour permettre l'évolution des offres éditoriales en ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement supérieur, selon des modèles satisfaisants pour tous les acteurs », avec pour cible les étudiants du premier cycle<sup>53</sup>.

La réunion initiale, en janvier 2011, a porté à la fois sur des débats de fond et sur le programme Investissements d'avenir. Les débats de fond ont abordé : la place respective du papier et du numérique, leurs complémentarités ou concurrences, les évolutions en la matière chez l'étudiant ; la distinction entre les ressources employées par l'enseignant dans le cadre de sa démarche pédagogique et les ressources utilisées par l'étudiant en complément du cours s'il y a prescription par l'enseignant ; la façon dont s'articulent l'offre éditoriale et l'offre pédagogique des enseignants ; « l'intérêt d'études régulières de façon à disposer de données permettant de caractériser l'évolution dans le temps des pratiques pédagogiques, didactiques et informationnelles des acteurs de l'Université ». L'appel à projets « Technologies de numérisation et de valorisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs », publié dans le cadre des Investissements d'avenir pour le développement de l'économie numérique, offrait

---

<sup>52</sup> Laurent Jonchère, article cité.

<sup>53</sup> Dès 2003, le Groupe des éditeurs universitaires du SNE avait proposé aux pouvoirs publics la création d'un « Observatoire du numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche », qui aurait eu par conséquent un périmètre plus large que l'ONES.

le cadre pour des expérimentations, mais nécessitait réponse pour le 31 mars 2011. Trois projets paraissaient pouvoir être proposés : l'un en sciences politiques (relations internationales), associant le portail Cairn et trois IEP<sup>54</sup>, une plate-forme d'accès mutualisé aux contenus en droit constitutionnel regroupant quatre éditeurs, une plate-forme équivalente pour la biologie associant elle aussi quatre éditeurs. La Mission numérique pour l'Enseignement supérieur (MINES) a rappelé sa « vocation à être un point d'appui pour les projets liés aux ressources numériques pédagogiques dans l'enseignement supérieur » et souhaité une complémentarité entre les plates-formes éditoriales et les UNT.

Le premier comité de pilotage de l'ONES, en février 2011, a traité du même appel à projets, ainsi que de celui sur « Technologies de l'e-éducation » (réponse pour le 29 avril 2011), le ministère insistant sur le fait que, compte tenu au demeurant des moyens alloués dans ce cadre, le Grand Emprunt constituait « une occasion importante pour l'édition et pour l'Université de développer des initiatives autour de l'édition universitaire numérique », sur un schéma de « porteurs de projets privés s'associant à des partenaires publics ». Le SNE a toutefois mis en avant l'impossibilité pour les éditeurs, dans des délais aussi resserrés, de répondre à ces appels à projets et a donc proposé d'avancer sur des expérimentations de terrain, dans une logique de Recherche et Développement, hors du cadre du Grand Emprunt. Afin de « déchiffrer les pratiques des étudiants et enseignants le plus finement possible », il s'agissait, grâce au soutien de l'ONES et avec la collaboration d'enseignants et de bibliothécaires motivés, de lancer dans les établissements, au second semestre 2011, auprès d'étudiants du cycle Licence, une série d'expérimentations par groupement disciplinaire multi-éditeurs.

Cette proposition n'a pas été mise en œuvre. L'étape suivante a consisté en la réalisation en 2012, par l'institut CSA, de deux études complémentaires, conçues et coordonnées par l'ONES, « sur les ressources pédagogiques numériques à destination du premier cycle des universités » :

- étude quantitative au sein d'une dizaine d'universités de France métropolitaine, concernant les étudiants et les enseignants du cycle Licence, « de façon à disposer d'une cartographie des pratiques actualisées de ces deux populations de l'enseignement supérieur en matière d'accès, d'usages et de perceptions des ressources pédagogiques, et notamment des ressources pédagogiques numériques, dont ils se servent dans le cadre de leurs études ou de leurs enseignements » : 1010 étudiants interrogés en face à face, 920 réponses d'enseignants à un questionnaire en ligne
- étude qualitative sur les perceptions des prescripteurs et les usages des ressources pédagogiques numériques dans le premier cycle : 32 entretiens individuels, dans six universités, avec des enseignants-chercheurs, des personnels de SCD et de services TICE travaillant pour le cycle Licence.

---

<sup>54</sup> Cf. le projet Ayushi en 5.3.



Les résultats de ces enquêtes ont été présentés lors d'une journée d'étude en juin 2013 à l'ENSSIB et ont fait l'objet d'un article dans le *Bulletin des bibliothèques de France*<sup>55</sup>. Ils sont aujourd'hui considérés par l'ONES comme toujours justes dans leurs grandes lignes.

L'étude quantitative a fait ressortir qu'aussi bien chez les enseignants que chez les étudiants, le support papier conservait la préférence pour les diverses ressources pédagogiques. Seules les ressources numériques disponibles via les ENT sont jugées par les étudiants adaptées à leurs besoins, ce qui révèle par ailleurs un manque de contenus au format numérique pertinents pour le premier cycle. Les sites des UNT sont utilisés par 68 % des étudiants, mais seulement 37 % des enseignants. Les étudiants achètent peu de documents ou de ressources pédagogiques, et presque jamais au format numérique.

L'enquête qualitative confirme l'importance d'une coopération renforcée entre enseignants, SCD et services TICE pour œuvrer à la réussite des étudiants de Licence en développant la médiation autour de la documentation pédagogique numérique. La plate-forme pédagogique au sein de l'ENT est désormais incontournable comme point d'entrée pour les étudiants, mais son ergonomie demeure à améliorer. Il convient de mieux former les enseignants à la production des ressources numériques et les étudiants à leur recherche et à leur utilisation. Les SCD doivent simplifier la recherche documentaire et rendre davantage visibles, notamment sur l'ENT ou la plate-forme pédagogique, les ressources qu'ils proposent, d'autant que, « lorsqu'ils doivent effectuer des recherches, les étudiants privilégient la rapidité et la facilité d'accès, dont ils ont l'habitude en surfant quotidiennement sur internet ». Les étudiants sont utilitaristes et, en particulier, « les primo-entrants sont encore dans une dynamique "lycéenne", en suivant *stricto sensu* la prescription des enseignants ».

L'activité de l'ONES a été ensuite relancée par une réunion du comité de pilotage en novembre 2014, qui retint l'idée d'identifier l'offre éditoriale la plus utilisée par les étudiants de niveau Licence, au moyen d'une collecte des données d'emprunt des collections imprimées et d'usage des ressources pédagogiques numériques. L'objectif était de repérer les 100 à 150 manuels imprimés et numériques les plus utilisés dans des « disciplines à manuels » : droit, économie-gestion, psychologie, PACÉS. Les résultats seraient croisés avec les chiffres de ventes des éditeurs. A partir de ces données, pourrait être envisagée la création d'une bibliothèque numérique multi-éditeurs de manuels homothétiques accessibles en flux et donc sans DRM, sur abonnement, et tenue à jour. A terme, la base pourrait contenir les 1000 titres générant 80 à 90 % des utilisations. Dans un contexte où les ventes de livres universitaires imprimés sont « en chute libre » dans certains domaines, il convient « d'accompagner cette mutation du papier vers le numérique pour le public de niveau Licence en évitant l'écueil de la cannibalisation du papier par le numérique qui inquiète tant les éditeurs » ; autrement dit, de suivre l'évolution concomitante des chiffres de ventes en librairie.

La plate-forme envisagée devrait être évolutive et offrir divers services : « permettre la constitution d'étagères de titres prescrits, intégrer des fonctions d'annotation et de partage via une dimension sociale, ainsi qu'un module d'évaluation ». Il serait essentiel que ces étagères de documents numériques puissent être intégrées dans les plates-formes d'enseignement des

---

<sup>55</sup> Benoît Epron, « La documentation numérique de premier cycle : quels usages ? », *BBF*, 2013, n°1, p. 45-48 (disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0045-010>).

ENT et donc que le portail documentaire soit articulé avec la brique pédagogique. A l'heure actuelle en effet, la faible utilisation des ressources pédagogiques numériques est imputée à la sous-utilisation des ENT par beaucoup d'enseignants, et donc à l'absence de prescription de ces ressources.

L'étude décidée par le comité de pilotage s'est déroulée en 2015 en collaboration avec l'ADBU. Elle s'est en définitive limitée aux documents imprimés, la collecte des données sur les collections numériques s'étant révélée trop complexe. Quinze universités ont été impliquées, représentant en moyenne 28 % des effectifs étudiants inscrits en premier cycle au niveau national dans les disciplines ciblées. Il s'agissait de dénombrer et de répartir par discipline les emprunts les plus fréquents, en 2014, des étudiants de Licence concernés – le seuil fixé étant d'au moins un emprunt de l'ouvrage par tranche de 500 étudiants inscrits dans la discipline.

Ont ainsi été établies quatre listes :

- liste des 108 titres imprimés les plus empruntés par un public potentiel de 13 366 étudiants inscrits en premier cycle de psychologie, soit 29,65% de l'effectif national, grâce aux données de six universités répondantes
- liste des 283 titres imprimés les plus empruntés par un public potentiel de 16 370 étudiants inscrits en Première année commune aux études de santé (PACÉS), soit 28,09% de l'effectif national, grâce aux données de neuf universités répondantes
- liste des 462 titres imprimés les plus empruntés par un public potentiel de 25 097 étudiants inscrits en premier cycle d'économie-gestion, soit 21,66% de l'effectif national, grâce aux données de onze universités répondantes
- liste des 1 178 titres imprimés les plus empruntés par un public potentiel de 26 929 étudiants inscrits en premier cycle de droit et sciences politiques, soit 26,79% de l'effectif national, grâce aux données de douze universités répondantes.

Cette grande dispersion des emprunts constitua une surprise totale pour le comité de pilotage de l'ONES. S'y ajoutait la faiblesse des scores : l'ouvrage le plus emprunté en psychologie ne l'a été que 2,27 fois par tranche de 100 étudiants (soit 7,66 fois si on rapporte ce chiffre à l'effectif national) ; les chiffres sont très proches en PACÉS. Les résultats sont plus conséquents en économie-gestion : toujours pour 100 étudiants, un ouvrage a été emprunté 22,31 fois, mais le second dans la liste 8,61 fois seulement. Et surtout en droit, où onze ouvrages ont été empruntés plus de dix fois, parmi lesquels trois codes dont le champion, le Code civil, avec 52,03 emprunts par 100 étudiants.

Le comité de pilotage de l'ONES réuni en décembre 2015 a donc modifié sa stratégie et décidé de « confier à l'ENSSIB la conception et la mise en œuvre d'une expérimentation de mise à disposition de contenus pédagogiques édités à destination du premier cycle de l'enseignement supérieur ». Trois sites universitaires seraient sélectionnés en fonction de la forte implication de leurs acteurs : gouvernance universitaire, SCD, service TICE, enseignants-chercheurs volontaires avec lesquels serait défini « un ensemble de contenus édités fortement liés aux enseignements dispensés et sur lesquels portera l'expérimentation ». Le calendrier prévu portait sur 2016 et le premier semestre 2017, avec mise en œuvre de l'offre éditoriale à la rentrée 2016 : « un développement relatif à la plateforme pédagogique

des établissements-tests sera réalisé afin d'y intégrer les contenus sélectionnés mis à disposition par les éditeurs correspondants dans le cadre strict de cette expérimentation. Les SCD des différents sites expérimentateurs seront à leur tour pleinement sollicités pour signaler les documents ainsi mis à disposition et dispenser les formations idoines en direction des étudiants concernés. L'ONES sera enfin chargé de concevoir et réaliser une étude fine des usages effectifs dans ce nouveau cadre, dont les résultats seront à rapprocher des chiffres de vente en librairies collectés par les éditeurs ayant mis des contenus à disposition ».

Ainsi, les ressources documentaires seront accessibles facilement sur l'ENT, intégrées à la pédagogie et prescrites par les enseignants. Il était prévu que « cette expérimentation pourrait en dernier lieu constituer la base d'une candidature pluripartite au 3<sup>e</sup> programme d'Investissements d'Avenir, en proposant d'étendre largement le dispositif déployé en première intention ». Une licence nationale, sur la base d'un abonnement négocié par le consortium Couperin, pouvait être une formule crédible de modèle économique.

Le projet de budget élaboré par l'ENSSIB pour mener ces expérimentations – compte non tenu de l'enveloppe destinée à rémunérer les éditeurs mettant des ouvrages numériques à disposition – comportait le « développement technique de la plateforme pédagogique permettant d'intégrer des contenus documentaires » (sous-traité) et du temps de travail pour un coordinateur de projet, un sociologue expert des usages de la lecture et un analyste de données. Plutôt que de créer une plate-forme unique et commune, l'objectif technique était de développer un connecteur entre la brique pédagogique Moodle, utilisée dans la plupart des ENT, et les systèmes des SCD, donc de partir des outils en usage dans les établissements.

Le ministère n'a toutefois pas donné suite à la demande budgétaire et donc au projet. Le comité de pilotage de l'ONES n'a plus été réuni depuis décembre 2015.

#### **5.4. Ayushi (2011-2015)**

Ayushi est un projet de recherche et d'ingénierie inscrit dans le volet « Services, usages et contenus numériques innovants » du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) créé par le programme Investissements d'avenir<sup>56</sup>. Déposé en avril 2011, il a été retenu en mars 2012 dans le cadre de l'appel à projets « Technologies de l'e-éducation ». L'objectif du projet était de développer et tester deux versions successives d'une plate-forme prototype d'e-éducation (*e-learning*), intégrant notamment des ressources éditoriales numériques à destination des étudiants de niveau L en sciences politiques, mais aussi d'autres types de ressources. Cette plateforme devait permettre une interaction forte avec les ENT. Le porteur du projet était Cairn, avec comme principaux partenaires l'ENSSIB et le Laboratoire informatique de Grenoble (LIG), sur une durée prévisionnelle de trente mois. Différentes maisons d'édition acceptaient de mettre à disposition des ressources pédagogiques numériques dans les disciplines concernées.

En 2012, une « étude *ex-ante* » a été réalisée par l'ENSSIB auprès d'un échantillon de quatre établissements spécialisés en sciences politiques, afin de mesurer les usages et les besoins des

---

<sup>56</sup> Philippe Printz, « Ayushi : une solution pour le développement de la documentation numérique à l'université ? », *BBF*, 2013, n° 1, p. 48-49 (disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0048-011>)

étudiants et enseignants auxquels se destinait la plate-forme. L'étape suivante, qui consistait à développer une première version de la plate-forme à destination de ces établissements-tests, n'a pas été entreprise. En 2014, Cairn a jugé nécessaire de réorienter le projet et d'expérimenter désormais une plateforme de distribution de ressources éditoriales à destination des promoteurs de MOOCs. Mais en définitive, le projet a été clôturé en avril 2015 à la demande des partenaires. L'évolution de l'environnement réglementaire et des pratiques, ainsi que le développement de l'*open access*, ont probablement interrogé la validité et la pérennité du modèle économique sous-tendant les deux versions successives du projet.

L'étude *ex-ante* a englobé 17 entretiens, 170 questionnaires et deux tables rondes, impliquant étudiants, enseignants et membres « institutionnels » (SCD, TICE, administration) de trois IEP et d'une université. Elle a fait ressortir que :

- beaucoup d'enseignants ne se servent pas de l'ENT et plus globalement des outils numériques, par manque de formation ou par réticence, et que dans ces conditions les étudiants n'en sont pas non plus utilisateurs ; enseignants et étudiants communiquent dès lors avec leurs propres outils (courriel, site personnel de l'enseignant...), hors portail institutionnel
- les étudiants ne considèrent pas les outils de l'établissement comme nécessaires à leur réussite, au moins durant les premières années d'études
- ces outils numériques – ENT, portail documentaire, catalogue... – sont donc faiblement utilisés, et ce d'autant plus qu'ils sont nombreux, méconnus, peu conviviaux, non pérennes (les interfaces évoluent), moins fonctionnels et simples d'utilisation que l'univers internet auquel les étudiants sont habitués et où ils pensent trouver « tout, tout de suite, sans avoir à chercher » ; par ailleurs, l'étudiant redoute d'être « surveillé » sur l'ENT
- le portail documentaire apparaît à l'étudiant comme encore moins fluide que l'ENT ; l'offre de ressources est donc méconnue, l'étudiant a des difficultés à y effectuer des recherches en dépit des formations qui lui sont dispensées
- en particulier, l'usage de la documentation numérique par les étudiants reste limité.

## **5.5. Université de La Rochelle (2011-2012)**

L'université de La Rochelle a présenté en avril 2011 un projet de « Bibliothèque universitaire numérique » dans le cadre de l'appel à projets « Technologies de l'e-éducation » du programme Investissements d'avenir. Elaboré en partenariat avec le SNE et quelques éditeurs, ce projet présentait dans son fondement une filiation manifeste avec les conclusions de Manum. Sur une plate-forme centrale, unique et nationale, connectée aux ENT, étudiants et enseignants accèderaient à des documents numériques d'origine variée : ressources éditoriales financées par les SCD, productions des UNT, extractions d'internet, ressources apportées par les enseignants... Des services personnalisés seraient offerts aux utilisateurs : combiner, annoter, surligner, marquer (« taguer »), communiquer, compléter, constituer des ensembles personnels, accéder automatiquement à des ressources profilées... Les enseignants pourraient à partir de cette base documentaire « produire des ressources contextualisées par rapport à leur enseignement et à leur public », créer des photocopiés, prescrire une bibliographie, échanger avec leurs étudiants etc.

Les publics d'apprenants plus spécifiquement visés étaient : le cycle Licence, « disposant de peu de ressources numériques » ; les « étudiants empêchés (au travail, malades, handicapés, éloignés, en prison...) » ; et les personnes en formation continue. Pour définir « un environnement expérimental s'appuyant sur des éditeurs et établissements pilotes », et compte tenu des spécificités des usages et des contenus selon les filières, le dossier, dans le cadre de l'appel à projets, comptait s'attacher à des corpus spécifiques : « en SHS, le domaine des Relations Internationales qui nécessite d'intégrer des supports variés au sein desquels l'étudiant doit pouvoir naviguer (vidéo, images, sons, manuels, ouvrages, articles) » ; « en sciences, les sciences de la vie ou de l'ingénieur qui posent des problématiques liées à la complexité des objets à manipuler (schémas, formules, illustrations, graphiques...) ». Le comité scientifique serait composé d'éditeurs et d'environ cinq établissements d'enseignement supérieur, en lien avec l'ONES.

Inscrit dans le contexte plus vaste d'une préfiguration de la création à La Rochelle d'une « Technopole de dématérialisation et valorisation des contenus numériques »<sup>57</sup>, le projet comportait :

- un fort volet Recherche et Développement, grâce à l'implication de plusieurs laboratoires d'informatique, pour la valorisation des contenus pédagogiques et la facilitation de leur accès : problématiques spécifiques aux corpus, fonctionnalités de recherche sémantique, « chaîne logiciel » pour la réalisation, le référencement et la diffusion de contenus pédagogiques
- un volet industriel, par l'association de grandes entreprises et de PME : dématérialisation et indexation des contenus.

La maîtrise et la sécurisation des éléments sous droits seraient assurées au moyen de règles définies par le comité scientifique en matière de consultation, de téléchargement, de prêt, d'impression, de copier-coller... Les usages feraient l'objet d'études et d'évaluations. Un modèle économique serait expérimenté, en associant aux travaux la CPU, l'ADBU et Couperin, en sorte de :

- « financer la dématérialisation des bibliothèques universitaires, mutualiser les ressources numériques et affiner les moyens d'acquisition en fonction des besoins (achats, abonnements, etc.) »
- « rétribuer les éditeurs selon un modèle à définir (lié aux usages, voire aux interactions avec les contenus) et leur permettre d'offrir aux étudiants un accès privilégié à l'acquisition de leurs propres contenus (possibilité de faire un achat en ligne, liens vers des offres intégrées éditoriales, etc.) »
- « créer des revenus pour les établissements et/ou les éditeurs en agréant ces contenus de manière à offrir des parcours pédagogiques commercialisables auprès d'acteurs externes (amateurs éclairés, parcours de formation continue à destination des individus, des organisations, etc.) ».

---

<sup>57</sup> Cette structure associative existe aujourd'hui à La Rochelle sous le nom de « Valconum – centre européen de valorisation numérique ». <http://valconum.org/>

Au-delà des quelques établissements pilotes, le dossier envisageait un déploiement national subséquent « par vagues » et affirmait que « les perspectives de déploiement et le potentiel économique d'un tel projet sont très larges puisque l'expérimentation et la définition de modèles rentables permettraient d'envisager l'extension à d'autres domaines, créant ainsi une plateforme nationale sans équivalent en Europe et généralisable à d'autres pays". L'Etat réaliserait des « économies d'échelle (...) dans l'optique d'un déploiement généralisé (centralisation des ressources, plateforme unique) » et « les outils développés dans le cadre de cette Bibliothèque Universitaire Numérique [seraient] également valorisables dans d'autres contextes ».

La candidature présentée par l'université de La Rochelle n'a pas été lauréate de l'appel à projets « Technologies de l'e-éducation ». Le projet n'a cependant pas été abandonné de suite : il était toujours porté et défendu, en fin d'année 2012, par la structure, co-fondée par l'université, dénommée Valconum - centre européen de valorisation numérique, laquelle « repose sur l'innovation et la collaboration entre recherche publique et entreprises privées pour développer de nouvelles opportunités économiques liées au secteur de la dématérialisation ».

## **5.6. Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur, ou MIPNES (2016-2018)**

Un AMI intitulé « Transformation pédagogique et numérique » a été lancé par la MIPNES en 2016, afin de « faciliter l'évolution des dispositifs et des pratiques de formation », en mettant en avant « les effets de synergie et de mutualisation produits par ces initiatives au sein des sites et des établissements et leur transférabilité à d'autres contextes » et en précisant que « chaque projet retenu sera co-financé au maximum pour moitié du budget total par le ministère avec un plafond de 70 000 euros » (financement sur deux ans).

L'un des quatre axes proposés s'intitule : « Production/éditorialisation de ressources pédagogiques et accompagnement de leurs usages ». Etaient attendues des réponses de la part d'« équipes pédagogiques élargies » associant en synergie enseignants, bibliothécaires et « services d'appui ». Ces équipes étaient invitées à travailler « soit sur des productions nouvelles et leurs usages, soit sur l'utilisation innovante de ressources déjà existantes et de nature diverse (*ebooks* d'éditeurs, ressources éducatives libres<sup>58</sup>, documents pédagogiques internes aux établissements) au sein de parcours de formation ». La question de l'offre éditoriale était ainsi explicitement posée : « comment favoriser l'extension d'une offre éditoriale numérique de niveau 1<sup>er</sup> cycle (*ebooks*) encore insuffisamment développée ? ». Des enseignants, est-il suggéré, pourraient utiliser des *e-books* dans leurs cours de licence. Des livres numériques pourraient être « co-construits dans le cadre d'un partenariat enseignants-éditeurs ou commandés précisément par des enseignants aux éditeurs via le SCD, en vue de devenir des éléments centraux de cours ». L'ONES pouvait venir en soutien des initiatives qui viseraient à « expérimenter pendant un an des titres numériques en accès illimités », en se

---

<sup>58</sup> En particulier les ressources produites dans le cadre des UNT.

chargeant de définir avec les éditeurs concernés les conditions de mise à disposition des titres et de réaliser le suivi des usages liés à ces ressources.

Parmi les projets lauréats de l'AMI, quatre particulièrement relèvent du champ de la présente étude et sont en cours de déroulement jusqu'en 2018. Ils concernent selon les cas la visibilité et la valorisation des *e-books*, la mesure et l'étude de leurs usages, leur utilisation dans la pédagogie, les coopérations mobilisées au sein de l'université et les partenariats avec des fournisseurs (éditeur ou agrégateur), l'« enrichissement » du livre numérique. Les projets ont d'ores et déjà fait l'objet d'un bilan d'étape. Des rencontres sont également organisées entre les porteurs des projets lauréats.

### **5.6.1. « OntoStats » (COMUE Université Paris Lumières)**

L'objectif du projet est de construire une ontologie dans le domaine des statistiques à destination des enseignants et des étudiants et de lui associer de façon structurée des ressources pédagogiques numériques libres (fournies en particulier par trois UNT) et éditoriales. Dans ce cadre sont menées des études sur les attentes des étudiants et leurs usages des différents outils et supports mis à leur disposition notamment au sein de la plate-forme pédagogique (*Learning management system* ou LMS). C'est ainsi qu'est spécialement analysé l'usage d'*e-books* en cursus de licence dans l'enseignement des statistiques en SHS<sup>59</sup>, avec la participation de la maison Dunod, éditeur du manuel écrit par l'enseignant porteur du projet OntoStats, et de l'agrégateur Dawsonera. La population-cible de l'expérimentation est constituée des étudiants en licence de psychologie dans le cadre de l'Institut d'enseignement à distance de l'université Paris 8, et notamment des 1342 étudiants de L1 à qui l'utilisation du manuel numérique – mis à disposition en accès illimité à la fois sur le LMS et, en flux et en téléchargement, sur la plate-forme Dawsonera – a été prescrite.

Les études, à partir du relevé des statistiques d'usage auquel contribue le SCD<sup>60</sup>, comme des observations en laboratoire, portent en particulier sur l'utilisation par les étudiants des versions électronique et papier du manuel au cours de tâches de recherche d'information et de résolution de problèmes, ainsi que sur l'utilisation respective et comparée des deux plates-formes d'accès au manuel, dans le but de « comprendre comment les étudiants s'approprient ou non ce type de supports et quel usage ils en font pour parvenir à leur objectif d'apprentissage ou réaliser les exercices prescrits ». Par ailleurs, une réunion avec les représentants de Dawsonera a permis d'envisager des collaborations pour l'amélioration de leur plate-forme.

Une enquête en ligne relative à l'usage des ressources libres et éditoriales, élaborée avec le concours du SCD, de Dunod et des UNT, va être ouverte pour plusieurs mois auprès des étudiants ; une étude qualitative est aussi envisagée afin d'étudier encore plus précisément « les représentations, les freins et les leviers ». Une séance de remue-méninge a réuni douze

---

<sup>59</sup> Cf. Jean-Marc Meunier et Antonina Gutta, *Etude de l'usage des e-books dans l'enseignement des statistiques en SHS*, présentation lors des Journées annuelles des directeurs de bibliothèques universitaires et des responsables de l'information scientifique et technique des organismes de recherche, Paris, février 2017 (disponible en ligne : [hal-01503169](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01503169) ).

<sup>60</sup> Ces statistiques seront également communiquées à l'ONES.

étudiants sur le thème « Imaginez l'*ebook* idéal ! », d'où beaucoup d'idées sont sorties concernant les fonctionnalités attendues par ces usagers. Une lettre d'intention sera finalisée en décembre 2017 pour donner le cahier des charges de ce que pourrait être un livre numérique enrichi et interactif, qui soit un vrai instrument d'apprentissage. Restera ensuite à trouver qui pourra et voudra le produire.

### **5.6.2. « *Ioké* » (université de Lille 1)**

Ioké est une plate-forme ORI-OAI conçue pour diffuser les sujets d'examen et les ressources pédagogiques numériques (RPN) produites par les enseignants-chercheurs de l'université Lille 1-Sciences et technologies. LILLIAD (nom du SCD) et le Service Enseignement Multimédia de l'université (SEMM) ont prévu d'enrichir Ioké avec des ressources numériques libres – provenant de cinq UNT – et éditoriales, en l'occurrence et dans un premier temps les livres électroniques du bouquet de l'agrégateur Cyberlibris. Cet enrichissement s'opère par la mise en relation automatique, avec les sujets d'examen et les cours sous Moodle, des ressources pédagogiques et documentaires profilées. Les ressources sont en effet regroupées en *sets* disciplinaires : d'abord sur un mode automatique recourant aux indices de la classification Dewey, précédant une analyse qualitative menée avec les enseignants, qui sont ainsi davantage impliqués dans la valorisation des ressources pédagogiques et documentaires.

Les *sets* sont dès lors « poussés » vers l'étudiant au moment où il est le plus demandeur, en période de préparation d'examen. Il est également par ce moyen encouragé dans une démarche d'autoformation. Une étude des usages est effectuée avec la contribution du laboratoire Trigone-CIREL de l'université, qui mène des recherches sur « la motivation et les stratégies d'appropriation et d'utilisation, par les étudiants, des ressources pédagogiques mises à disposition à des fins d'apprentissage individuel et collectif ».

Le projet se concentre dans un premier temps sur quelques disciplines-tests de l'université de Sciences et technologies. En fonction des résultats, il pourra être étendu à toutes les disciplines, puis à l'ensemble de l'université de Lille.

La société Cyberlibris s'intéresse au projet et lui apporte son soutien, en mettant à disposition les métadonnées de ses ressources, indices Dewey inclus.

LILLIAD envisage de lier par la suite les collections physiques aux *sets* numériques, au moyen de la technologie RFID : le lecteur d'un ouvrage imprimé sera ainsi mis en relation avec des ressources en ligne pertinentes.

### **5.6.3. « *Des ebooks pour la licence* » (université de La Réunion)**

Le projet vise à développer l'utilisation, par les étudiants de licence, des livres numériques acquis par le SCD. Celui-ci cherche à associer les enseignants au développement et à la sélection de cette offre éditoriale multidisciplinaire (pertinence des contenus, qualité des plates-formes de lecture) et à leur faire employer des *e-books* dans des scénarios pédagogiques, dans le cadre de la stratégie globale de l'université en matière d'innovation. Les modalités d'intégration, par les quelques enseignants volontaires, de livres numériques dans leurs pratiques d'enseignement sont observées. Pour la seconde année de réalisation, un



ingénieur pédagogique est du reste associé au bibliothécaire porteur du projet, afin d'apporter ses compétences dans le domaine.

Le bilan d'étape est d'ores et déjà positif quant à la coopération et au rapprochement entre les services impliqués au sein de l'université : SCD, direction des Systèmes d'information (DSI), direction des Usages du numérique (DUN) et observatoire des Usages du numérique (OBSUN). Le SCD a ainsi co-organisé en juin 2017 avec la DUN une journée sur l'innovation pédagogique. La collaboration avec la DSI et l'OBSUN a permis d'installer l'application ezPAARSE et d'en tester la connexion avec AGIMUS sur lequel a été ajouté une « brique » concernant les statistiques des ressources électroniques. En revanche, le constat à ce stade au sujet des livres numériques éditoriaux est qu'ils n'apportent que peu de services supplémentaires par rapport à la version imprimée et qu'ils sont perçus comme « peu attractifs ».

Une étude complémentaire au projet est réalisée en 2017-2018 par l'EnssibLab puis par le pôle Prospective de la direction de la Valorisation de l'ENSSIB, partenaire du SCD de l'université de La Réunion. Il s'agit de caractériser les collaborations entre enseignants-chercheurs, ingénieurs pédagogiques et bibliothécaires engendrées par le projet, et leur évolution.

#### **5.6.4. « Manivelle : le numérique à portée de main » (université de Bretagne occidentale)**

Partant du constat que les ressources numériques qu'il acquiert demeurent méconnues et sous-utilisées, notamment en raison de leur manque de visibilité physique, le SCD de l'université de Bretagne occidentale adapte les grands écrans tactiles, fonctionnant sous logiciel libre, de la société québécoise Manivelle, sur lesquels les visiteurs peuvent naviguer et repérer les ressources qui les intéressent avant de recevoir, par courriel ou SMS, les liens vers le texte intégral.

Moyennant des développements logiciels effectués par cette société – et reversés à l'ensemble de la communauté Manivelle –, le SCD met en place dans ses bibliothèques une expérimentation collaborative destinée à promouvoir sur ces écrans intuitifs l'offre de livres numériques, dans un premier temps ceux de la plate-forme Cairn, en associant les enseignants à la sélection des contenus. Les écrans sont des prototypes, dont le logiciel évolue en fonction des retours des utilisateurs.

## **L'étude menée par le JISC au Royaume-Uni sur le manuel numérique (2007 - 2010)**

Le JISC (*Joint Information Systems Committee*) a mené, à une vaste échelle, une expérimentation et une étude sur l'usage du manuel numérique : il s'agit du *National E-books Observatory Project*, ou *NEBO*<sup>61</sup>. Ont été associés des éditeurs et des agrégateurs, qui s'interrogeaient sur la pertinence de vendre aux bibliothèques des accès aux manuels numériques et sur la tarification à leur appliquer, et des bibliothèques, insatisfaites des modèles économiques en vigueur (un seul accès, système de jetons...) et des contenus disponibles.

Le JISC a, dans le cadre de ce projet, acquis en licence nationale pour deux ans, moyennant 690 000 £<sup>62</sup>, 36 manuels numériques répartis dans quatre domaines disciplinaires : économie-gestion, ingénierie, médecine, études sur les médias. Ces *e-books* étaient dès lors accessibles de façon illimitée par un million d'étudiants de 127 universités du pays. Les données de connexion ont été analysées ainsi que 52 000 réponses d'universitaires et d'étudiants à un questionnaire.

L'étude fait ressortir que le livre électronique est un support largement usité – 65 % des enseignants et des étudiants y ont eu recours – et que les bibliothèques universitaires jouent un rôle important dans son usage. C'est toutefois un support qui ne se prête que rarement à une lecture intégrale (5 % seulement des usagers ont lu sur écran un livre entier) ; le temps moyen de connexion est de cinq à dix minutes. L'intérêt porté aux manuels électroniques varie selon la discipline, ceux d'économie suscitant le plus d'utilisation. Il est important que les bibliothèques signalent ces documents dans leur catalogue et sur leur site web. Les plateformes des fournisseurs ne sont pas adaptées aux usagers. Le marché du livre numérique est perçu comme trop complexe, les modèles économiques inadéquats et les prix trop élevés. Cependant, l'accès libre aux *e-books* en bibliothèque n'a pas eu d'impact sur les ventes de livres imprimés, signe de complémentarité entre les deux supports. Si l'accès distant est apprécié des lecteurs, il n'influe pas sur la fréquentation physique de la bibliothèque ni sur l'emprunt des exemplaires imprimés.

En parallèle de ce projet concernant les universités, le JISC a également co-financé en 2009, pour la somme de 1,8 M£<sup>63</sup>, la mise à disposition, pour cinq ans, via la plate-forme de l'agrégateur Ebrary, de 3000 livres numériques auprès des étudiants de tous les « collègues » dits de *further education* du Royaume-Uni.

---

<sup>61</sup> [www.jiscebooksproject.org](http://www.jiscebooksproject.org)

<sup>62</sup> Soit environ 790 000 € au taux de change actuel (novembre 2017).

<sup>63</sup> Soit environ 2,05 M€.

## Conclusion

Le recours au livre numérique dans l'enseignement supérieur ne va pas de soi. Les freins sont nombreux et variés, techniques, financiers, juridiques, pratiques, psychologiques, pédagogiques... Il faut prendre en compte le degré d'adaptation aux usages des populations concernées, ainsi que l'appropriation insuffisante par les acteurs, notamment par les enseignants, qui seraient pourtant en position d'être les premiers prescripteurs.

Enseignants comme enseignés demeurent attachés au support papier, d'autant que la valeur ajoutée du numérique n'apparaît pas toujours, dès lors que les usages du livre électronique sont techniquement bridés. L'utilisateur peut dès lors avoir légitimement le sentiment d'une transposition des usages du monde physique, voire d'une régression par rapport à l'imprimé, sans exploitation des potentialités du numérique. A moins d'une libération des usages, il sera difficile de motiver l'utilisateur pour un support apparaissant comme une somme de contraintes.

Alors que le fichier numérique se prête mal à une lecture suivie, le livre homothétique apparaît peu approprié à la pédagogie. L'offre éditoriale, trop restreinte, dispersée, hétérogène, compliquée d'accès, souvent en retard par rapport à la production imprimée, peut rebuter des étudiants habitués à la facilité et la rapidité d'internet. Les éditeurs demeurent souvent sur la réserve quant au numérique à l'université et voient dans le marché des établissements la seule voie rentable tout en redoutant les risques. Ils prennent acte de la grande différence avec l'enseignement scolaire du point de vue des manuels, ainsi que de la faible prescription enseignante, laquelle pénalise l'utilisation par des étudiants qui ne cherchent souvent pas à aller au-delà des indications professorales. Le rapport coûts/usages pour les établissements s'avère dès lors très défavorable : si leur mesure précise est aujourd'hui souvent difficile, les usages paraissent demeurer généralement modestes. En l'absence d'un dispositif législatif de « droit de prêt numérique », les modèles économiques, doublés de verrous techniques, sont très divers.

L'offre est de surcroît peu visible et peu lisible et demeure ainsi largement méconnue, en dépit des efforts des SCD et des services TICE pour la donner à voir. La voie la plus efficace et la plus cohérente est de « pousser » ces documents numériques vers l'étudiant dans le cadre des ENT et de leurs briques pédagogiques, lieu d'une prescription facilitée, suivant un profilage de l'utilisateur et des ressources documentaires ; ce qui suppose là encore l'implication des enseignants et leur pleine utilisation de l'ENT.

Au total, se dessine le constat d'une insatisfaction largement répandue, et même de la lassitude et du pessimisme d'un certain nombre d'acteurs publics ou privés. Des partenaires du projet Manum considèrent que tout a déjà été dit et écrit dans ce cadre, depuis une quinzaine d'années donc. Il est certain que les conclusions de Manum ont plusieurs fois été répétées par la suite, mais que les projets n'ont jamais pu se concrétiser, faute de moyens financiers, alors que dans le même temps le Royaume-Uni a été en mesure de mener une vaste étude, à l'échelle du pays, sur l'*e-book* universitaire.

En tout cas, existe aujourd'hui en France une somme de réflexions et de données sur laquelle il devrait être possible de capitaliser pour avancer. L'Appel à manifestation d'intérêt publié par la MIPNES en 2016 a permis de passer à la phase d'expérimentation que l'ONES appelait de ses vœux, même si l'initiative appartient dans ce nouveau contexte à la sphère publique seule, hors donc du cadre d'échanges public/privé qui avait largement cours depuis Manum ; autre différence, à l'entrée par la documentation dans le cadre de l'ONES, se substitue une entrée par la pédagogie avec la MIPNES. Les projets soutenus par celle-ci, dans leur diversité, confirment l'intérêt des expériences menées localement, greffées sur l'écosystème du site, mais avec une valeur potentielle d'exemplarité. Il faut aussi souligner l'action de la « cellule *e-books* » du consortium Couperin qui, conformément à sa vocation d'instance de veille, de discussion et d'influence (*lobbying*), s'est, à côté du livre numérique de recherche, pleinement emparée du sujet de la documentation utile à l'étudiant.

L'offre éditoriale peut par ailleurs être considérée aujourd'hui comme en situation de concurrence avec la production des UNT, dont un récent rapport de l'IGAENR préconise du reste la systématisation de la mission en matière de ressources pour le niveau Licence. Le Comité d'orientation du numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche (CODORNUM) a décidé de « l'accélération de la production de ressources numériques ». Quelles relations, ou pas, entre ces deux offres ? Va-t-on vers une nouvelle offre de services des éditeurs privés, qui constituerait une plus-value, ou vers un modèle partenarial, ou bien encore vers une « désintermédiation » croissante des ressources pédagogiques numériques ?

Il conviendrait du reste que l'Etat précise sa politique au regard de la coexistence de ces deux offres. Le paysage apparaît effectivement quelque peu confus. L'historique des projets relatifs à l'offre numérique éditoriale pour les étudiants paraît faire ressortir l'absence d'une politique publique suivie, et bien plutôt, ces dernières années, une volonté de profiter du cadre des programmes Investissements d'avenir pour tenter (mais en vain, à l'exception du projet Ayushi, resté toutefois sans lendemain) de monter ponctuellement des dossiers de candidature associant public et privé, ce qui se manifeste dans les différentes phases de l'existence – en pointillé – de l'ONES.

La question de l'offre numérique éditoriale ne relève sans doute pas d'une appréciation globale, dans la diversité des pratiques, des disciplines d'enseignement et des établissements (universités, écoles etc.). Il convient de poursuivre et de partager les expérimentations, d'étudier les usages et les bénéfices que l'on peut tirer de ce support – l'ONES ayant vocation à être l'instance de centralisation et de diffusion des bilans et synthèses. La CeB de Couperin perçoit « des frémissements » dans le champ du livre numérique, qui pourraient concerner acteurs publics, maisons d'édition, agrégateurs ou « jeunes pousses du numérique » (*start up*). Les recherches actuelles visant à renouveler les pratiques pédagogiques universitaires, afin de faire réussir le plus grand nombre d'étudiants, offrent, même si elles restent souvent le fait d'une minorité d'enseignants, un vaste champ d'investigation pour réinterroger ce que peut être l'usage d'une offre numérique éditoriale et sous quelle forme. Pour cela, tous les acteurs universitaires doivent être impliqués, notamment les services informatiques et TICE et bien entendu les SCD, co-acteurs incontournables de la reconfiguration numérique des établissements.

Olivier CAUDRON

## Préconisations

Clarifier la politique de l'Etat au regard de l'offre éditoriale de livres numériques, compte tenu de l'existence et du développement de l'offre des Universités numériques thématiques (UNT)

Poursuivre une politique d'expérimentations autour du livre numérique, associant acteurs publics et privés, et en diffuser les résultats dans un but de réplique et éventuellement de mutualisation

Encourager et soutenir les projets innovants visant à faire évoluer le manuel numérique dans sa forme et dans son contenu, en sorte de faciliter son insertion dans la pédagogie au bénéfice de la réussite étudiante

Donner une feuille de route pluriannuelle à l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur (ONES) et le conforter dans son rôle de plate-forme collaborative public/privé et d'instance de veille, d'échanges, de collecte et de diffusion de données, de conseil et d'expertise

Adapter au plan législatif le droit de prêt à l'offre de livres numériques en bibliothèque

Prendre et favoriser toutes mesures permettant de faciliter les usages du livre numérique pour l'enseignement et l'étude

Développer la mesure des usages du livre numérique, en faisant adopter et adapter dans ce domaine la recommandation COUNTER et en incitant au déploiement de l'application ezPAARSE



## **Annexes**

**Annexe 1 :** Lettre de mission de l'Inspection générale des bibliothèques pour l'année 2015-2016

**Annexe 2 :** Liste des personnes consultées

**Annexe 3 :** Liste des sigles employés dans le texte





**Annexe 1 : Lettre de mission de l'Inspection générale des bibliothèques  
pour l'année 2015-2016**





*La Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche*

*La Ministre de la Culture  
et de la Communication*

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques, physiques comme numériques, offrent d'irremplaçables outils de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. Notre ambition est que les bibliothèques soient avant tout un service au public vecteur de citoyenneté et de lien social, et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à tous les savoirs. Elles se trouvent aujourd'hui confrontées à d'importantes évolutions liées d'une part à l'importance croissante de l'information scientifique et technique et des services et ressources numériques et d'autre part aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Najat Vallaud-Belkacem

Fleur Pellerin

Monsieur Pierre CARBONE  
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

**20 NOV. 2015**

## **Liste des missions**

### **Missions pour le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

#### **Sites et établissements**

Le SCD de l'université d'Avignon  
Le SCD de l'université de Bretagne-Sud  
La COMUE Université Bretagne Loire  
Le SCD de l'université de Nice  
La Bibliothèque interuniversitaire de Santé

#### **Missions thématiques**

Les dépenses documentaires des universités  
Les chiffres-clés de la documentation dans les universités françaises  
Le besoin d'équipements documentaires dans les universités : bilan des opérations récentes  
L'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités (avec l'IGAENR)  
Le devenir des bibliothèques des organismes de recherche dans la transition numérique  
L'offre numérique éditoriale pour les étudiants

## **Missions pour le Ministère de la Culture et de la Communication**

### **Sites et établissements**

#### **Bibliothèques municipales classées**

Amiens

Bourges

Dole

Grenoble

Le Mans

Metz

Nîmes

Périgueux

#### **Autres bibliothèques municipales ou intercommunales**

Alençon

Auxerre

Bayeux

Dunkerque

Epernay

La Roche-sur-Yon

Saint-Junien

Saint-Malo

Tarbes

Toulon

#### **Bibliothèques départementales**

Haute-Loire

Haute-Saône

#### **Ville de Paris :**

Bibliothèque historique

### **Missions thématiques**

Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques

L'évolution de l'offre de presse dans les bibliothèques publiques

Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence

### **Mission thématique interministérielle**

L'organisation du travail interne des bibliothèques (poursuite du travail engagé)



## **Annexe 2 : Liste des personnes consultées**

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation / Service de la coordination des stratégies de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Sous-direction du Pilotage stratégique et des territoires / Département de l'Information scientifique et technique et réseau documentaire :

Dominique AUSSANT  
Clément TISSERAND

ENSSIB/Observatoire numérique de l'enseignement supérieur (ONES) :

Benoît EPRON, directeur de la Recherche à l'ENSSIB  
Delphine MERRIEN, chargée de l'ONES

Université de Cergy-Pontoise/Bibliothèque universitaire :

Cécile DEMEUDE, chargée de mission Documentation électronique

Université de Lorraine/Direction de la Documentation et de l'Édition (DDE) :

Anne-Pascale PARRET, directrice  
Thomas JOUNEAU, Bibliothèque numérique

Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) :

Christophe PERALES, président

Consortium COUPERIN :

- \* Département Négociations documentaires :
  - Jérôme KALFON, coordinateur
  - Vincent HARNAIS
- \* Département Services et prospective :
  - André DAZY, coordinateur
- \* Cellule *e-book* :
  - Sébastien RESPINGUE-PERRIN, coordinateur

Projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt de la MIPNES :

Marie-Madeleine GEROUDET (université Lille 1)  
Jean-Marc MEUNIER (COMUE Université Paris Lumières – université Paris 8)  
Cécile RÖTHLIN (université de La Réunion)

Syndicat national de l'édition (SNE) :

François GEZE, président du Groupe des éditeurs universitaires  
Karen POLITIS BOUBLIL, chargée de mission Economie du livre





### **Annexe 3 : Liste des sigles employés dans le texte**

ABES : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur

ADBU : Association des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation

ADL : Acquisition Dirigée par les Lecteurs

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANSTIA : Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels de l'enseignement supérieur

*BBF : Bulletin des Bibliothèques de France*

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BU : Bibliothèque Universitaire

BULAC : Bibliothèque Universitaire des LANGues et Civilisations

CeB : Cellule *e-Book* (du consortium Couperin)

CFC : Centre Français pour l'exploitation du droit de Copie

CINES : Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur

CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CNL : Centre National du Livre

CODORNUM : COMité D'ORientation du NUMérique dans l'enseignement supérieur et la recherche

COMUE : COMmunauté d'Universités et Établissements

COUPERIN : Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques

CPU : Conférence des Présidents d'Université

*DRM : Digital Rights Management*

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

ENT : Environnement Numérique de Travail

ERÉ : Enquête sur les Ressources Électroniques

*ezPAARSE : easy - Progiciel d'Analyse des Accès aux Ressources Électroniques*

GFII : Groupement Français de l'Industrie de l'Information

GIP : Groupement d'Intérêt Public

IEP : Institut d'Études Politiques

IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

IGB : Inspection Générale des Bibliothèques  
INIST : INstitut de l'Information Scientifique et Technique  
JISC : *Joint Information Systems Committee*  
L : Licence  
LDAP : *Lightweight Directory Access Protocol*  
LMS : *Learning Management System*  
MENESR : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
MINES : MISSION Numérique pour l'Enseignement Supérieur  
MIPNES : MISSION de la Pédagogie et du Numérique pour l'Enseignement Supérieur  
MOOC : *Massive Open Online Course*  
ONES : Observatoire Numérique de l'Enseignement Supérieur  
ORI-OAI : Outil de Référencement et d'Indexation – *Open Archives Initiative*  
PACÉS : Première Année Commune aux Études de Santé  
PDA : *Patron Driven Acquisition*  
PIA : Programme Investissements d'Avenir  
PLATON : PLAt-forme sécurisée de Transfert des Ouvrages Numériques  
PNB : Prêt Numérique en Bibliothèque  
REL : Ressource Educative Libre  
RFID : *Radio Frequency IDentification*  
RPN : Ressource Pédagogique Numérique  
SCD : Service Commun de Documentation  
SHS : Sciences Humaines et Sociales  
SNE : Syndicat National de l'Édition  
SUDOC : Système Universitaire de DOCumentation  
TD : Travaux Dirigés  
TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement  
UNIMARC : *UNIversal MAchine Readable Cataloging*  
UNR : Université Numérique en Région  
UNRB : Université Numérique en Région Bretagne  
UNT : Université Numérique Thématique  
VP : Vice-Président

